

**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
LYONS ANDELLE**



ÉLABORATION DU PLUi

9 novembre 2023

Salle Aragon

Romilly-sur-Andelle

RÉUNION PUBLIQUE

INTRODUCTION

Sommaire

1

Organisation et intervenants

La démarche et son calendrier, les acteurs du projet

2

Le PLUi : qu'est-ce que c'est ?

Présentation du document : lois, contexte local, pièces constitutives

3

Le PLUi : où en est-on ?

Objectifs et enjeux du projet, présentation des résultats de la première phase

4

La suite du travail

Présentation de la phase de PADD

Temps d'échange

Questions-réponses

INTRODUCTION

Pendant la présentation ... Vrai ou faux ?



La proposition vous paraît
« vraie » au regard des
dynamiques du territoire telles
que vous les percevez



La proposition vous paraît
« fausse » au regard des
dynamiques du territoire telles
que vous les percevez.



Source : Ville Ouverte

À vous la parole !

Complétez votre réponse, ajoutez une nuance en sollicitant un micro pour vous exprimer !

INTRODUCTION

Pendant la présentation ... Vrai ou faux ?



La réponse à la question formulée est la 1^{ère} proposition

La réponse à la question formulée est la 2nde proposition



Source : Ville Ouverte

À vous la parole !

Complétez votre réponse, ajoutez une nuance en sollicitant un micro pour vous exprimer !



ORGANISATION ET INTERVENANTS



ORGANISATION ET INTERVENANTS

La fusion de deux anciennes communautés de communes

Suite à la loi **NOTRe** du 7 août 2015, les anciennes Communautés de communes de l'Andelle et du Canton de Lyons-la-Forêt ont fusionné en 2017 afin de créer la nouvelle **Communauté de communes Lyons Andelle**.

Aujourd'hui, Lyons Andelle, c'est :

- Des élus **issus des communes membres** ;
- Des **compétences du quotidien** (aménagement, développement économique, services à la personne, voirie ...);
- **Des agents** qui assurent ces services au quotidien.



Source : Insee

ORGANISATION ET INTERVENANTS

Le territoire Lyons Andelle



Source : Ville Ouverte

ORGANISATION ET INTERVENANTS

La préparation de la démarche de PLUi

La compétence « **Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale** » a été transférée à la Communauté de communes Lyons Andelle, par ses communes membres, **le 1er juillet 2021**.

1^{er} juillet 2021

Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de communes **par les communes membres**

1^{er} septembre 2022

Détermination des modalités de **collaboration entre la CDCLA et les communes**, des **objectifs poursuivis** par le PLUi et des modalités de **concertation avec le public**.

22 septembre 2022

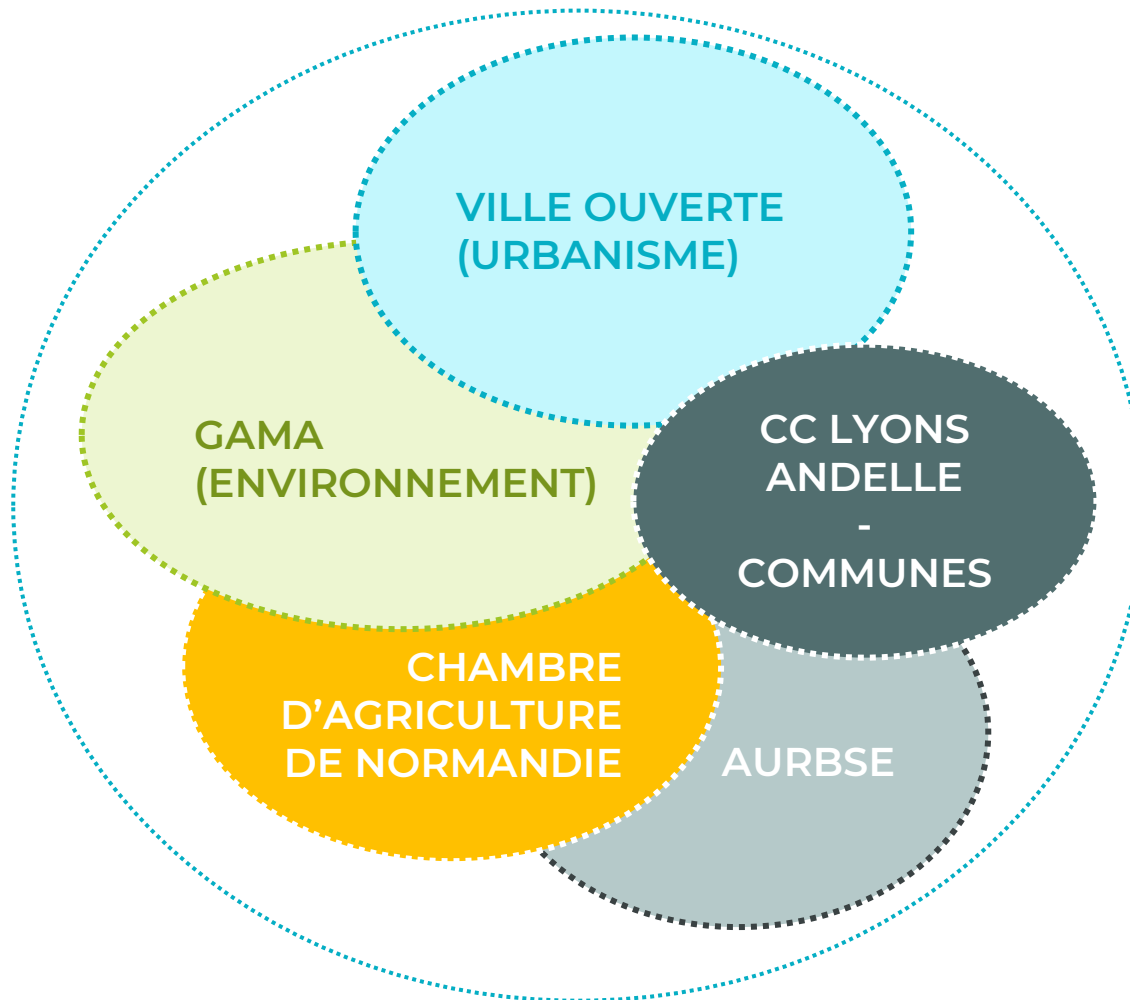
La Communauté de communes Lyons Andelle **a prescrit l'élaboration du document** sur l'ensemble de son territoire par délibération.

Mars 2023

Désignation des intervenants (bureaux d'études)

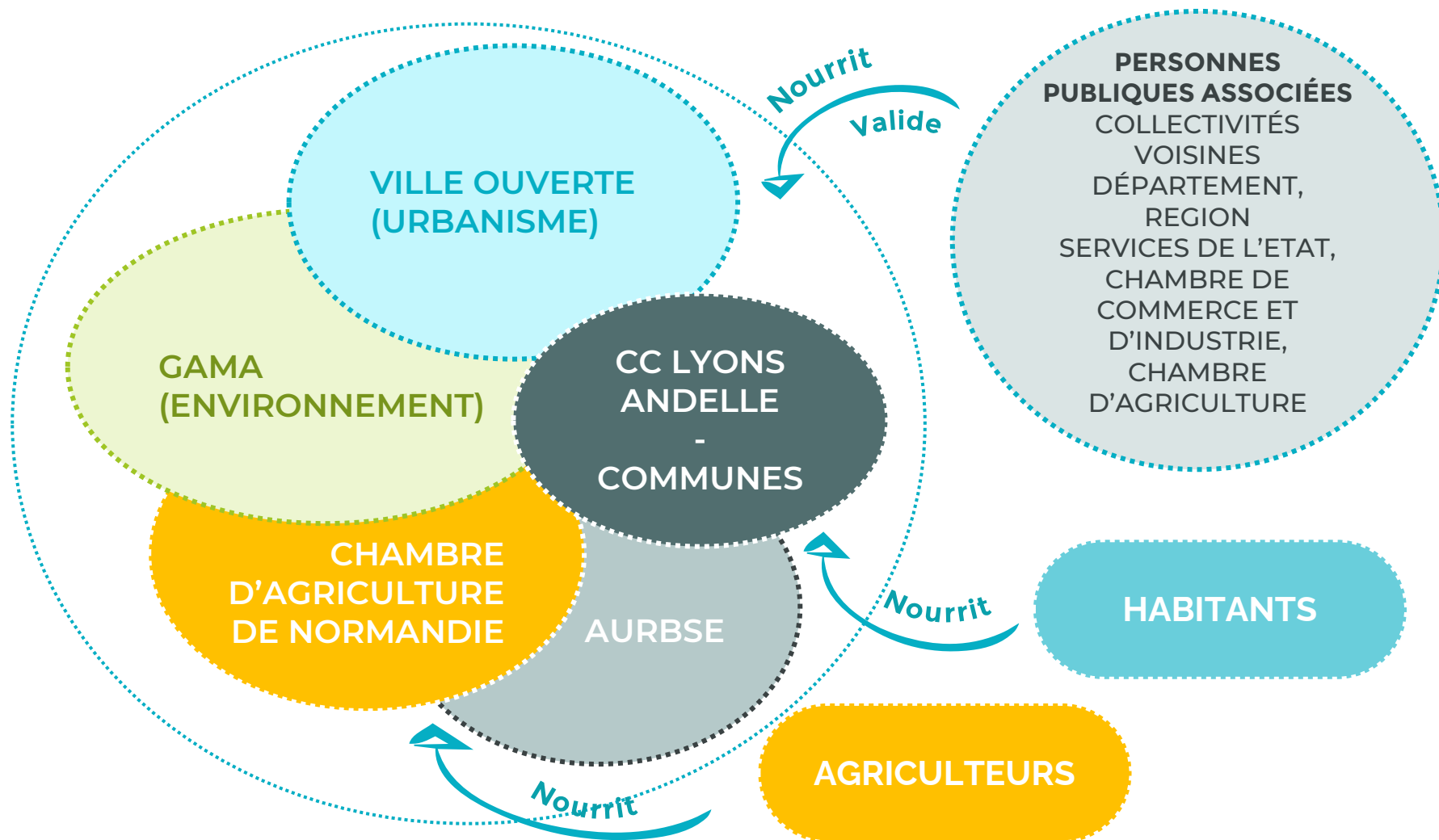
ORGANISATION ET INTERVENANTS

Les acteurs du projet



ORGANISATION ET INTERVENANTS

Les acteurs du projet



ORGANISATION ET INTERVENANTS



GAMA Environnement

- Bureau d'études basé à Caen
- Spécialisé depuis plus de 12 ans dans l'accompagnement des collectivités territoriales pour leurs projets de territoire

Notre philosophie :

- Faire de l'environnement des territoires un atout pour le développement durable et local futur
- Garder une équipe à taille humaine : dynamique, bonnes relations de travail, réactivité, confiance
- S'appuyer sur les partenaires locaux pour enrichir et partager les projets

6 personnes aux profils complémentaires...

... Dont 2 qui assurent le suivi de la mission :



Bastien MARQUIER



Gauthier BERGER

- **Référénts auprès du maître d'ouvrage**
- **Accompagnement en continu**
- **Lecture / appropriation des enjeux environnementaux**
- **Force de propositions**
- **Coanimation des entretiens ou réunions dédiées**

ORGANISATION ET INTERVENANTS



VILLE OUVERTE



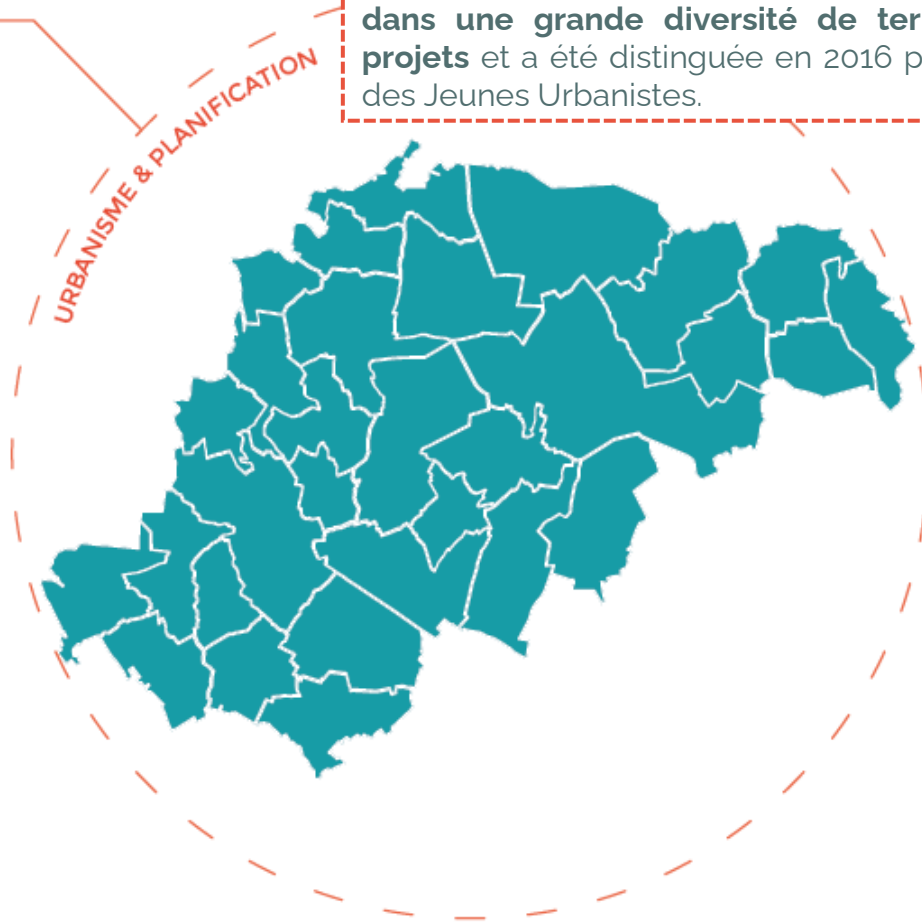
Maxime CAILLARD (pilotage)
urbanisme réglementaire et pré-
opérationnel



Juliette ROBIN
urbanisme réglementaire •
stratégies territoriales • patrimoine



Blaise KERMOAL-SEABRA
urbanisme réglementaire •
mobilités



Ville Ouverte est une agence d'urbanistes.

Nous sommes une trentaine d'architectes, d'ingénieurs, géographes, programmistes ... et combinons nos expertises.

Depuis 2005, notre démarche a fait ses preuves dans une grande diversité de territoires et de projets et a été distinguée en 2016 par le Palmarès des Jeunes Urbanistes.

2

LE PLUi : QU'EST-CE QUE C'EST ?



LE PLUi : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

- Il est réalisé à **l'échelle intercommunale** et **concerne les 30 communes du territoire.**
- Dans les espaces bâtis ou à bâtir, agricoles et naturels, il réglemente :
 - **l'aménagement** des terrains
 - **la modification des bâtiments existants**
- Il s'applique à **toutes les opérations** de construction ou de travaux portant sur **les terrains privés ou publics.**
- C'est un **document prospectif** : il traduit un projet politique et réglementaire en définissant le cadre légal des 15 prochaines années.

Le PLUi doit permettre d'aborder les enjeux en matière :



d'**agriculture** ;



d'**urbanisme** et d'**aménagement** de l'espace ;



de **logements**, d'**économie**,
de **déplacements** ;



d'**équipements adaptés** aux attentes et besoins des habitants ;



d'**environnement** et d'**amélioration de la qualité de vie** ;



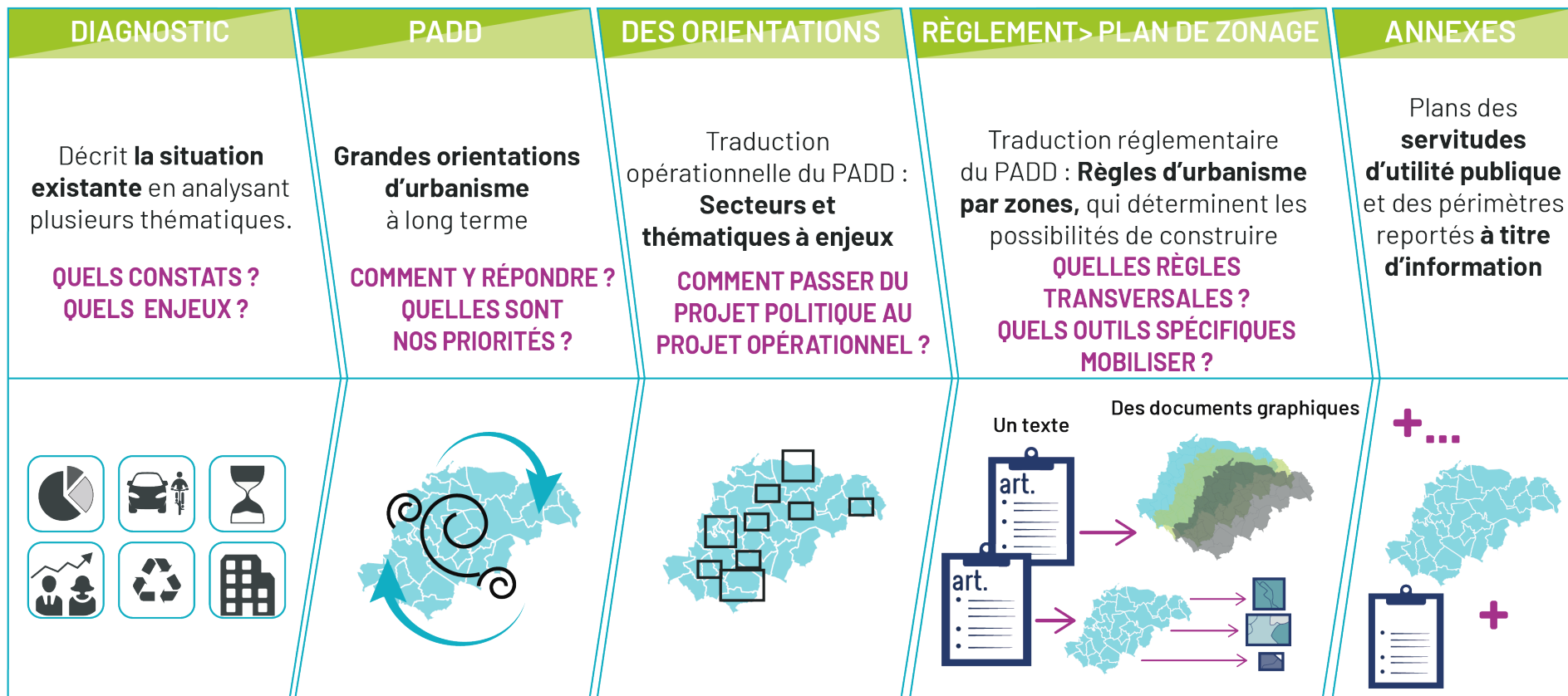
de **gestion des nuisances** ;



de **préservation du paysage** naturel et du **patrimoine bâti.**

LE PLUi : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les grandes étapes du PLUi et le contenu du document



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

← 2023

2024

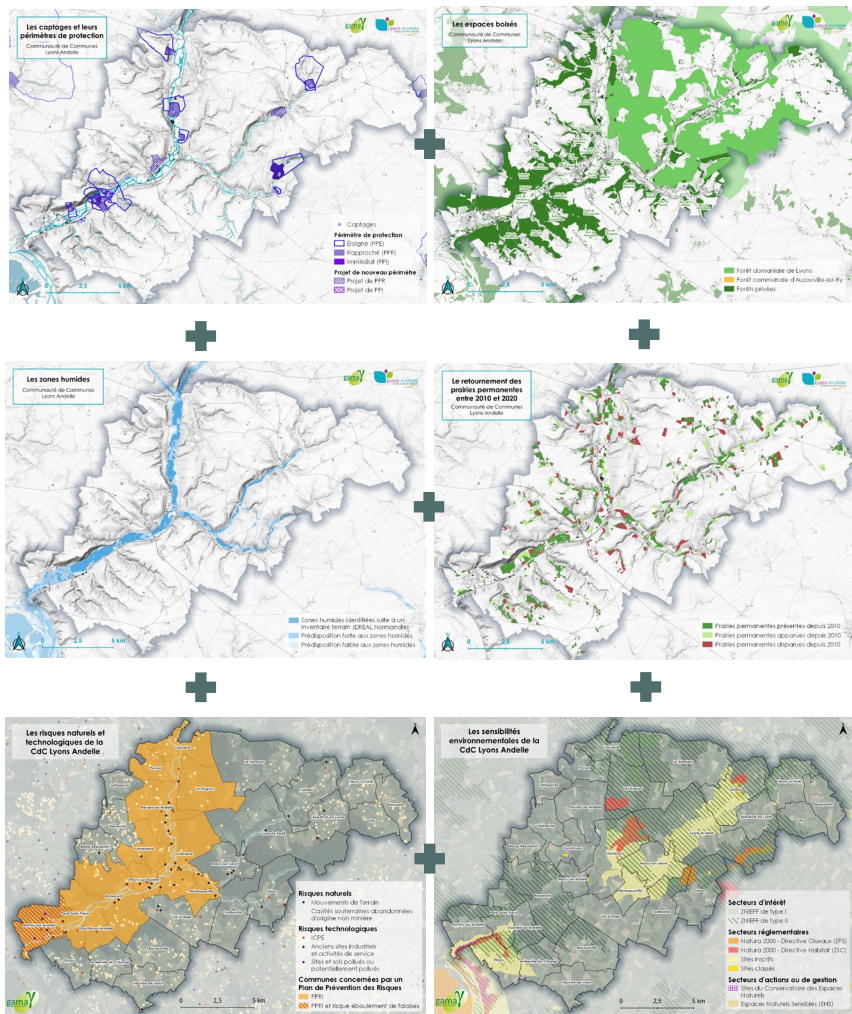
2025

2026 →

LE PLU : QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'évaluation environnementale, une « plus-value » réglementaire

Les données environnementales :

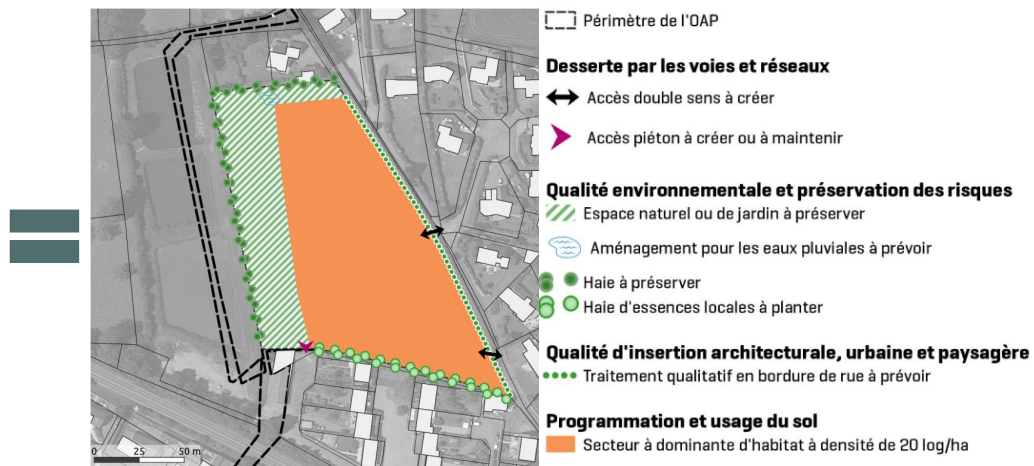


Qu'est-ce que c'est ?

- Une **photographie de l'environnement** au démarrage d'un projet de territoire,

Quel est son objectif ?

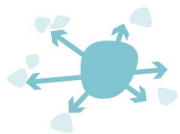
- Identifier les enjeux environnementaux du territoire afin d'**adapter les choix politiques** de manière à **éviter d'impacter l'environnement** et en améliorer son état



Un futur projet d'aménagement

LE PLUi : QU'EST-CE QUE C'EST ?

À quels enjeux devra répondre le futur PLUi ?



Limiter l'étalement urbain et les besoins en mobilités



Réduire la consommation de terres naturelles et forestières, qui permettent notamment le stockage du carbone, l'infiltration de l'eau ...



Réduire le mitage des terres agricoles



Impacter le moins possible la biodiversité en préservant les espaces naturels (zones humides, forêts, prairies, lisières et franges des espaces boisés et naturels...)



Favoriser le réinvestissement des friches et des logements vacants pour revitaliser les villes et bourgs



3

LE PLUi : OÙ EN EST-ON ?



LE PLUi : OÙ EN EST-ON ?

Les objectifs identifiés par Lyons Andelle pour le futur PLUi

Dans la délibération de lancement du PLUi, les élus communautaires ont défini plusieurs objectifs qui doivent être poursuivis dans l'élaboration du document :



● Une offre de services renouvelée avec un maillage pertinent et équilibré du territoire

Accessibilité des services
Développement raisonné et renouvellement urbain
Patrimoine urbain et paysager
Ouverture et échanges avec les territoires limitrophes



● Une attractivité territoriale renforcée

Diversification de l'agriculture
Commerce de proximité
Développement du tourisme
Création d'emplois et nouvelles activités

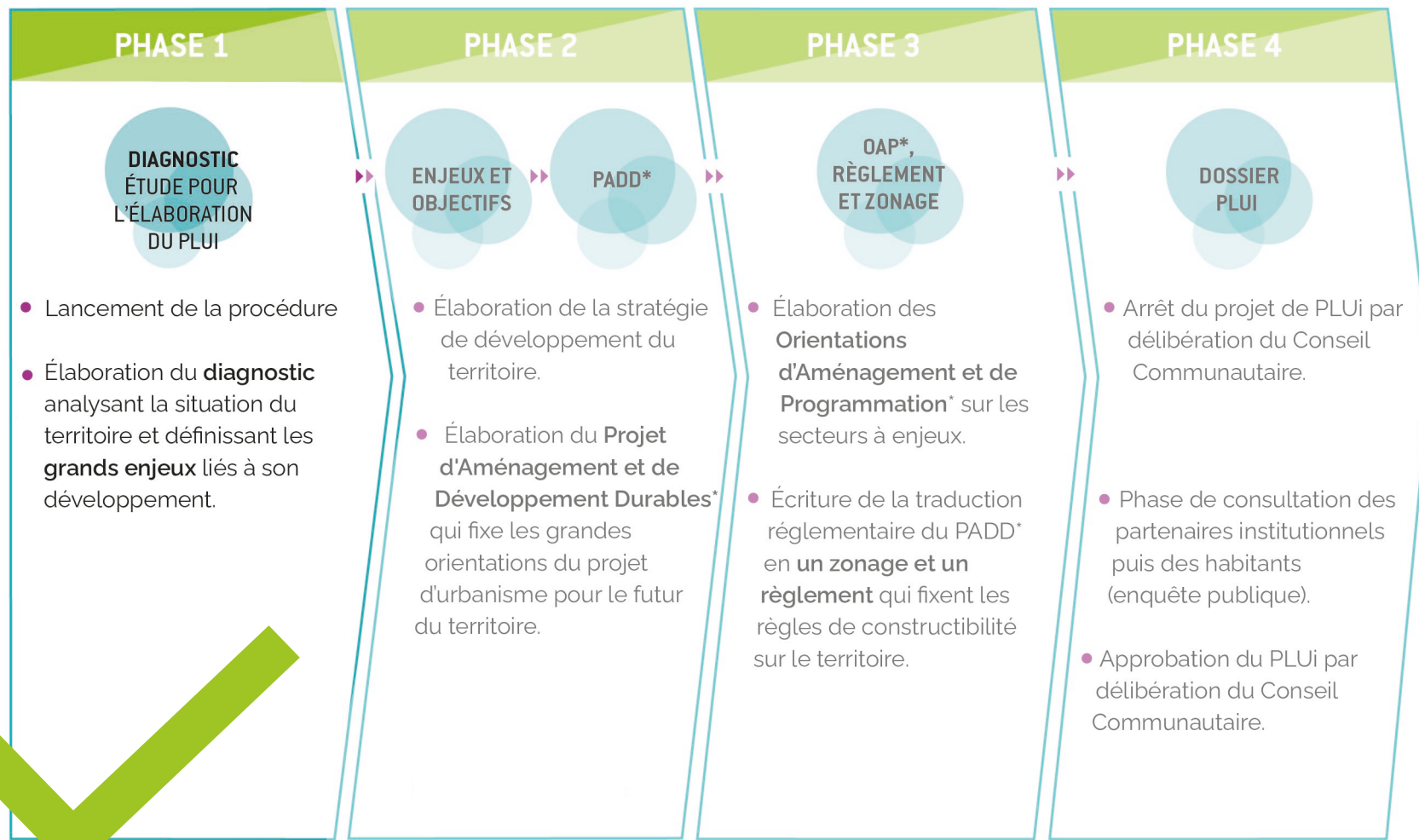


● Un territoire rural dynamique en faveur de la transition écologique

Patrimoine écologique
Consommation d'espaces et limitation de l'étalement urbain
Risques et nuisances
Transition énergétique

LE PLUi : OÙ EN EST-ON ?

La phase de diagnostic s'achève



LE PLUi : OÙ EN EST-ON ?

Un diagnostic enrichi par de nombreux échanges

2-3-4-5 mai 2023 : Séminaire de lancement puis entretiens communaux



Source : CDCLA

Présentation de la **démarche**, de **l'équipe** et du **calendrier**.
Introduction sur le **contexte législatif** d'élaboration d'un PLUi et temps d'échange avec les élus.



Source : Ville Ouverte

Entretien individuel avec chacun-es des élus des communes pour dresser un premier **portrait du territoire**.

LE PLUi : OÙ EN EST-ON ?

Un diagnostic enrichi par de nombreux échanges

18 septembre 2023 : Atelier



Source : Ville Ouverte

Approfondir les éléments de diagnostic avec les élus et échanger sur les problématiques rencontrées, les projets pour le futur et les outils à mobiliser.

24 septembre 2023 : Rendez-vous durables



Source : Ville Ouverte

Informer sur la démarche d'élaboration du PLUi.
Sensibiliser sur le lien entre urbanisme et environnement.
Proposer des éléments de connaissance issus du diagnostic et recueillir les visions pour le futur du territoire.

SYNTHÈSE :

Etat Initial de l'Environnement
GAMA Environnement

LES THÉMATIQUES DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



La ressource en eau



La transition énergétique



Paysages & patrimoine



Milieux naturels & biodiversité



Adaptation au changement
climatique, risques et nuisances



Quel est l'état écologique de l'Andelle ?

1

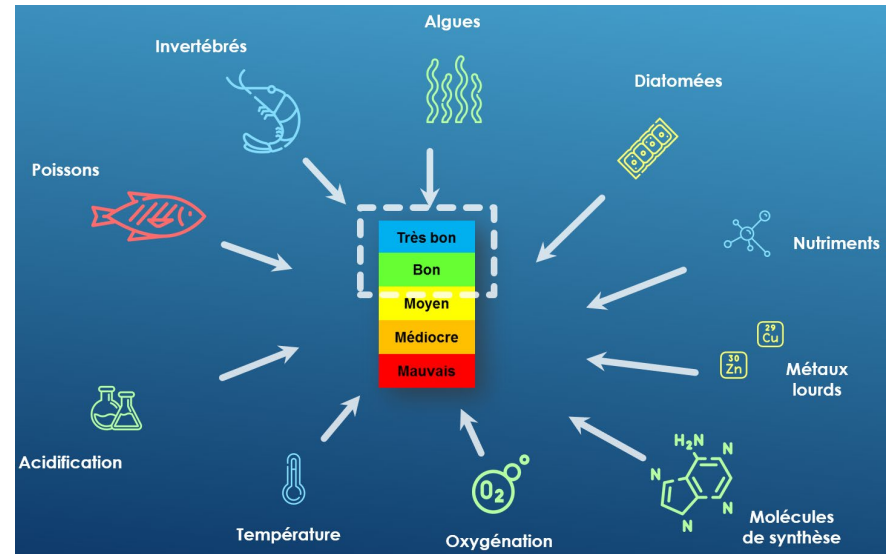
Bon ?

2

Moyen ?



Source : GAMA Environnement

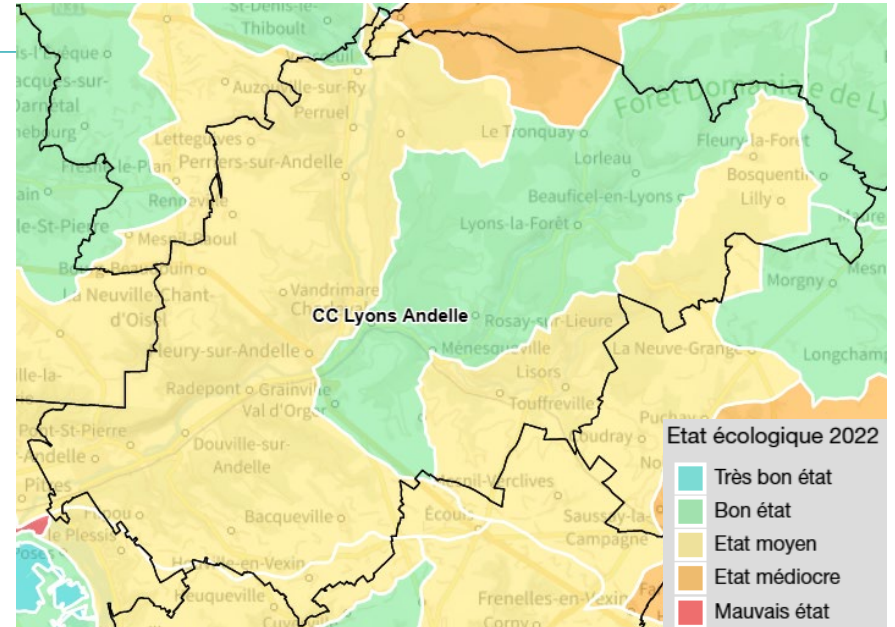




Moyen

Un état écologique de l'Andelle et ses affluents moyen, lié à :

- un **état chimique médiocre** : rejets agricoles, industriels, des stations d'épuration parfois en saturation...
- de **nombreux vannages, seuils** qui génèrent des obstacles à l'écoulement,



Source : SYMA



ENJEUX

- Mettre en place une **gestion équilibrée, solidaire et soutenable** de la ressource en eau :
 - **Adapter le développement de l'urbanisation** aux capacités de la ressource en eau et des équipements de traitement des eaux usées,
 - **Continuer de limiter les fuites** des réseaux d'alimentation en eau,
 - **Améliorer les capacités de traitement** des équipements d'assainissement individuel et collectif sur les secteurs à enjeux.

- **Lutter contre les pollutions en continuant de favoriser l'infiltration de l'eau** dans les nappes souterraines à travers différents dispositifs :
 - **Préserver les zones humides et les mares**
 - Développer la **végétalisation**, la **plantation** de haies et **désimperméabiliser** certains secteurs,
 - Accompagner la **restauration des milieux aquatiques et humides**.

En 2021, quelle était la part du photovoltaïque dans la production locale d'énergies renouvelables ?

1

5 %

2

1 %



Source : ecologie.gouv.fr



Source : GAMA Environnement



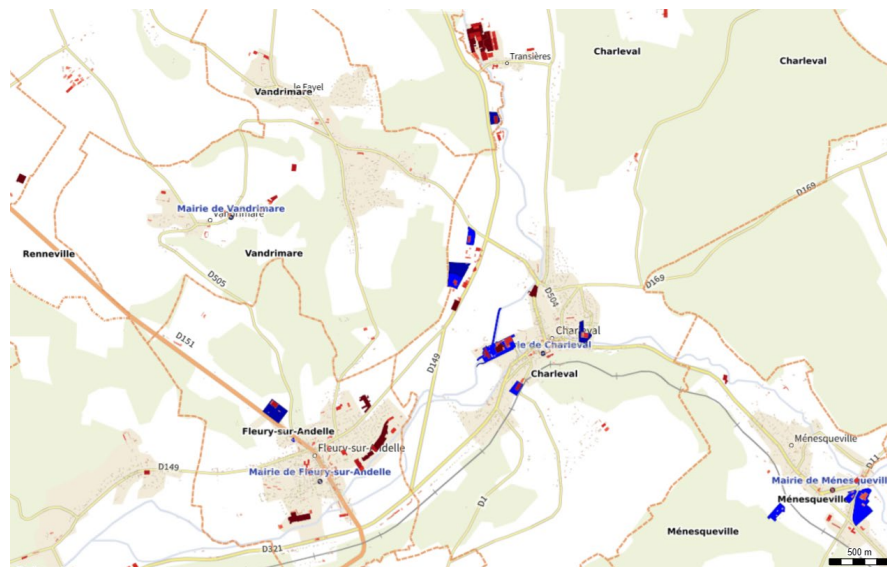
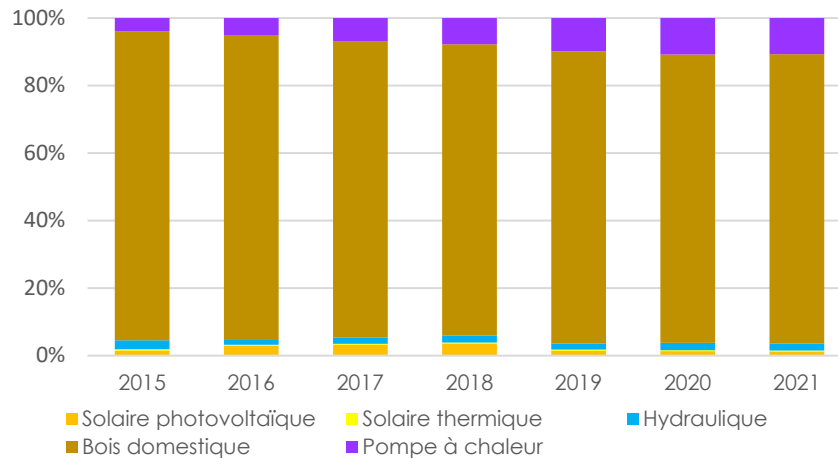
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



1%

- Une production EnR de **48 GWh en 2021**, qui couvre un peu plus de 10% de la consommation énergétique.
- Un **potentiel de développement important** de nombreuses filières EnR (photovoltaïque, bois-énergie, éolien, géothermie...),
- Une **vision politique locale** qui ne souhaite pas développer certaines filières énergétiques (méthanisation, éolien), au bénéfice d'autres (filières photovoltaïques et bois-énergie).

Répartition de la production d'énergies renouvelables par source de production entre 2015 et 2020





ENJEUX

- **Initier un débat local autour des énergies renouvelables** : quelles sources d'énergies renouvelables privilégier ?
- **Envisager la production d'énergies renouvelables de manière systémique**, en considérant les impacts induits : adaptée aux ressources du territoire, aux paysages et au patrimoine, proportionnée au fonctionnement écologique des espaces naturels, à la consommation foncière,...
- **Renforcer la place du végétal** en milieu urbanisé, préserver et accroître la capacité de **séquestration carbone** du territoire :



Lequel de ces monuments est concerné par une protection réglementaire ?



La fontaine Sainte-Catherine de Lisors



Source : commune de Lisors



Les bâtiments de l'entreprise VPK de Fleury-sur-Andelle

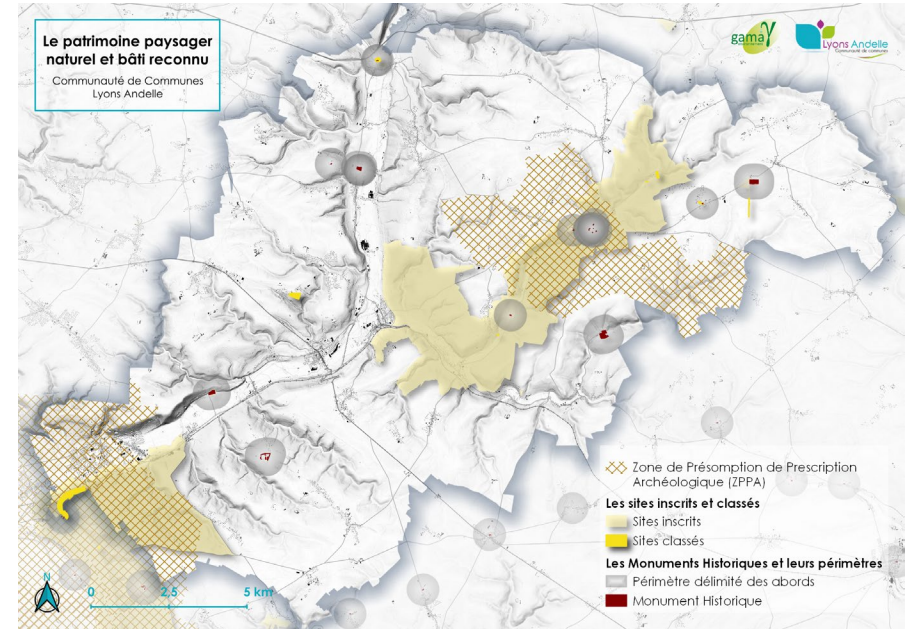


Source : GAMA Environnement



Aucun des deux !

- Un **riche patrimoine bâti historique partiellement reconnu** qui s'incarne à travers du patrimoine médiéval, religieux, industriel et familial (châteaux, manoirs...),
- **Plusieurs sentiers de randonnées** existant qui permettent de découvrir une partie de ce patrimoine bâti,
- **De nombreux éléments du patrimoine local** qui ne sont actuellement pas protégés d'un point de vue réglementaire.



Source : Normandie tourisme



PAYSAGES & PATRIMOINE

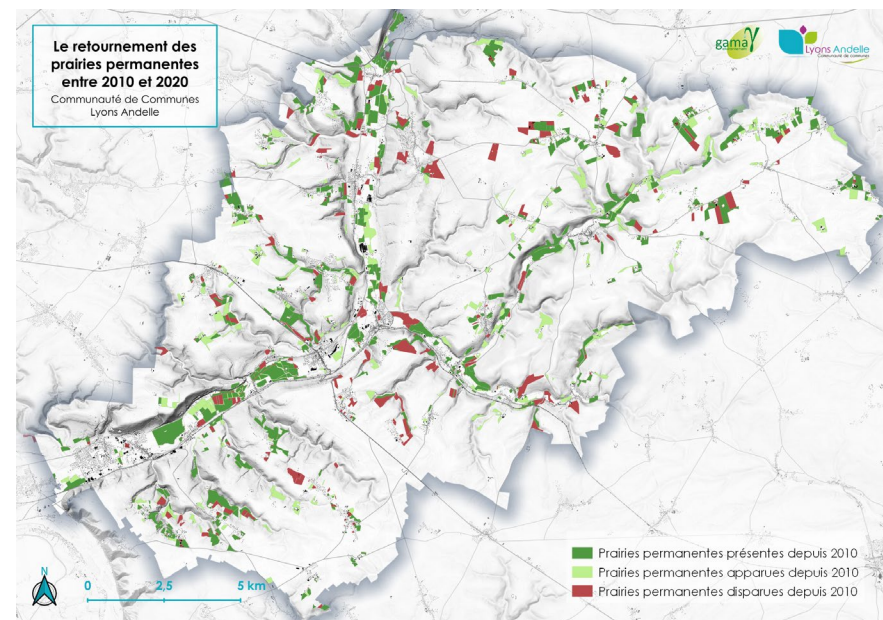
- Des paysages riches et diversifiés aux nombreux **points de vue** sur les plateaux et les vallées emblématiques du territoire,
- **Disparition des prairies et des haies** en faveur de vastes cultures céréalières sur les plateaux et vallons agricoles, qui engendrent plusieurs menaces : recul de la biodiversité, impact sur les paysages, accentuation de l'érosion des sols, effacement du réseau hydrographique...
- **Plusieurs projets de renaturation à soutenir** (plantation de vergers, haies...).



Source : GAMA Environnement



Source : GAMA Environnement





ENJEUX

- **Adapter les règles relatives aux paysages et au patrimoine** en fonction des identités locales,
- **Limiter l'impact sur les paysages généré par certaines constructions** notamment à travers la plantation d'espèces locales et la végétalisation des entrées de bourgs,
- **Promouvoir les modes de constructions traditionnels** en lien avec les filières locales,
- **Maîtriser l'étalement urbain et l'urbanisation linéaire** à fort impact paysager et environnemental,
- **Valoriser le patrimoine naturel et bâti existant et inciter à sa découverte** à travers le développement des cheminements doux et des sentiers de randonnée,
- **Identifier et préserver le patrimoine bâti moins visible** mais caractéristique de l'identité et de l'histoire locale (pigeonniers, moulins, croix et calvaires, fontaines...),

Combien y a-t-il de mares recensées sur le territoire ?

1

450 ?

2

280 ?

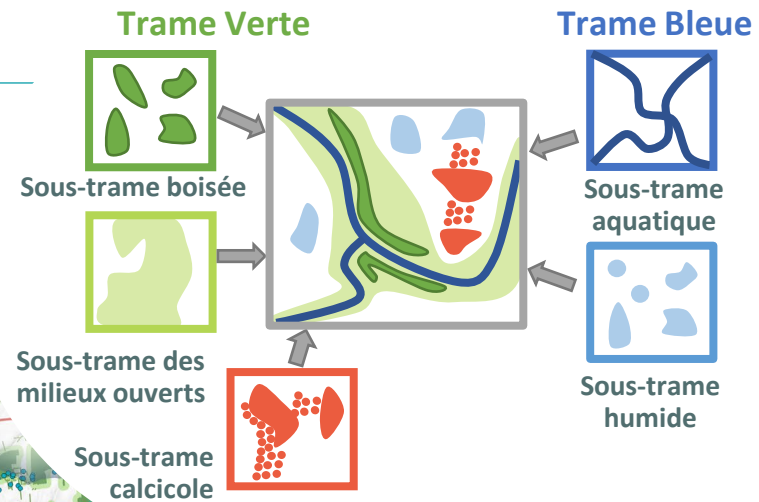


Source : GAMA Environnement

MILIEUX NATURELS & BIODIVERSITÉ

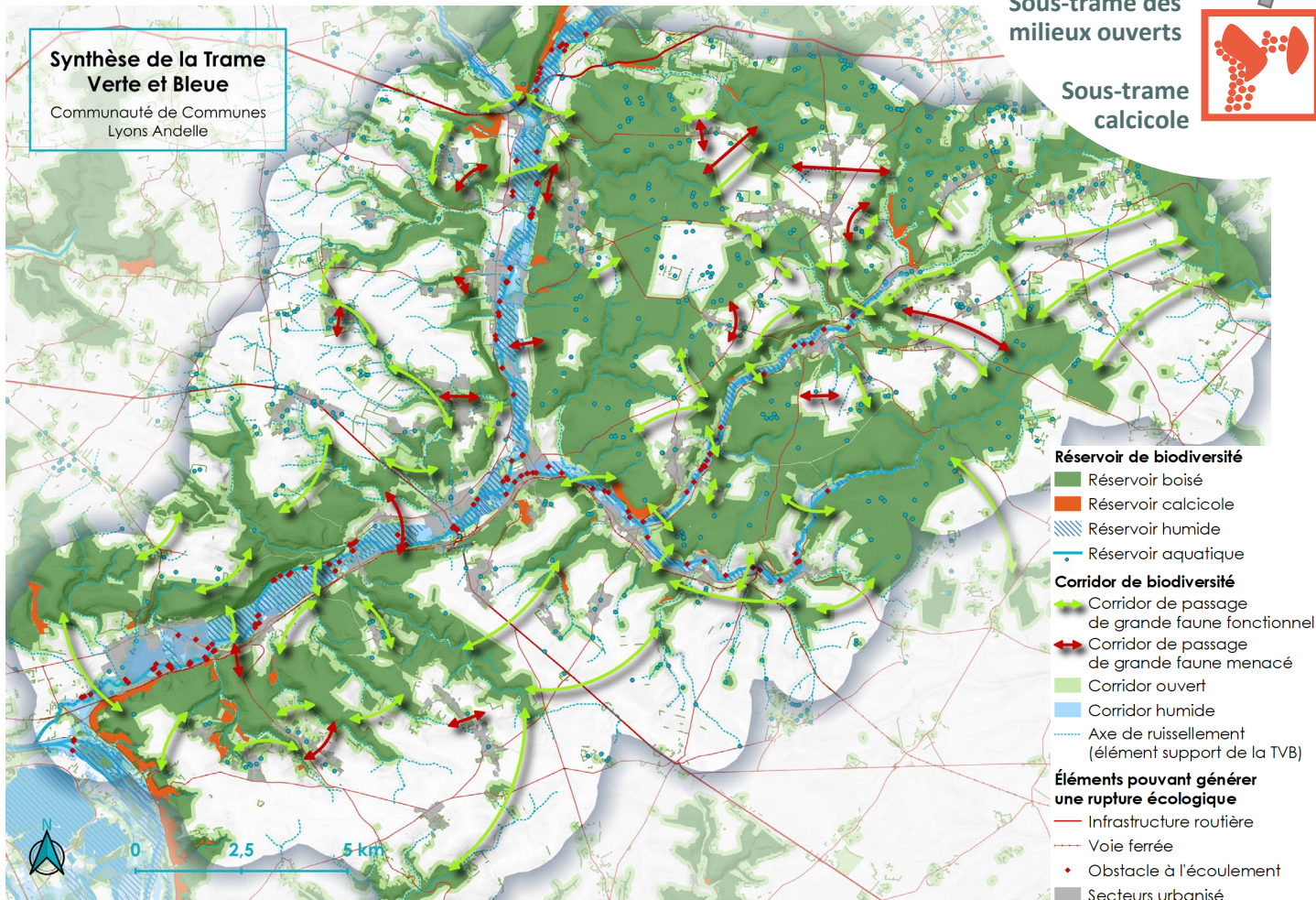
1

450



Synthèse de la Trame Verte et Bleue

Communauté de Communes Lyons Andelle



ENJEUX

- **Protéger de manière adaptée les espaces forestiers, les coteaux calcaires, les zones humides, les cours d'eau et les mares,**
- **Préserver les corridors de passage** identifiés dans la Trame Verte et Bleue,
- **Continuer de faciliter les travaux d'entretien et de restauration** des éléments du paysage riches en biodiversité (haies, vergers, mares, zones humides, lisières...)
- **Éviter l'artificialisation à proximité directe des forêts (lisières)** et favoriser leur bon fonctionnement écologique,
- **Limiter les pollutions lumineuses nocturnes** et intégrer la trame noire dans les réflexions de gestion et d'aménagement du territoire,
- **S'appuyer sur la préservation et la valorisation des espaces naturels comme support d'attractivité du territoire** (qualité du cadre de vie, tourisme vert et patrimonial...)



Combien d'aménagements ont déjà été réalisés par le Syndicat du bassin versant de l'Andelle (SYMA) sur le territoire ?

1

170 ?

2

85 ?



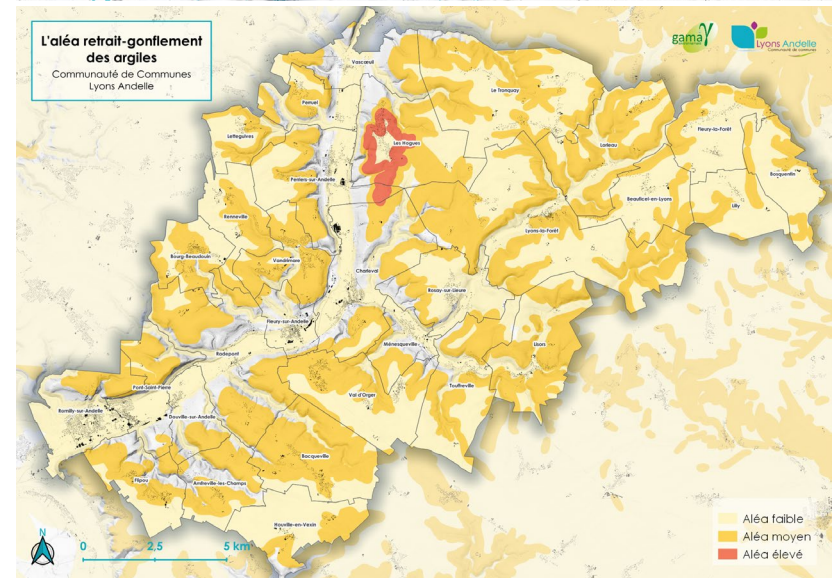
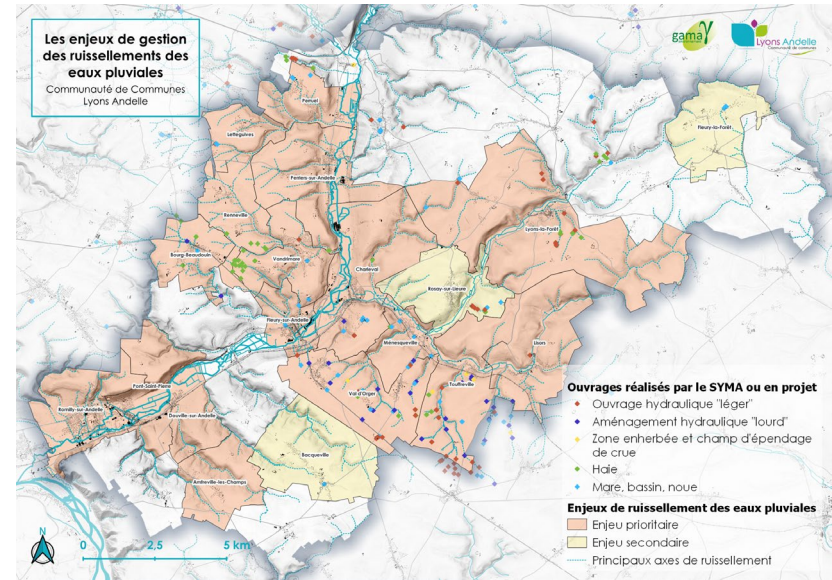
Source : SYMA



1

170

- Un territoire enclin aux **risques d'inondations** multiples sur les vallées de l'Andelle et de la Lieure,
- Des **ruissellements importants** liés à la topographie et accentués par les pratiques agricoles,
- Le **SYMA**, un acteur incontournable qui œuvre activement à la gestion et la prévention des risques inondations,
- Un territoire sensible aux **mouvements de terrains** du fait de sa géologie et d'une intense activité d'extraction de craie par le passé,
- Des espaces urbanisés exposés au **risque incendie** du fait de l'urbanisation des lisières forestières et du sous-équipement en DECI de plusieurs secteurs menacés,
- Des **risques industriels et nuisances** qui se focalisent en majorité sur l'ouest du territoire et la vallée de l'Andelle,





ENJEUX

- **Limiter l'exposition des populations aux risques identifiés** en intégrant aux réflexions l'ensemble des risques existants et leur potentielle évolution face au changement climatique,
- **Préserver et restaurer les éléments paysagers ayant un rôle fonctionnel dans la réduction des risques**, et notamment :
 - Le **linéaire bocager** et les **coteaux boisés** permettant de limiter le ruissellement,
 - Les **zones humides** et les **mares** pour leur rôle « tampon » lors des épisodes pluvieux,
- **Œuvrer à une meilleure connaissance du risque** dans le cadre des études de planification locale en impliquant les acteurs compétents (SYMA, SDIS, ONF...),
- **Continuer le travail de sensibilisation** des acteurs de terrain (habitants, agriculteurs...) et favoriser leur implication dans l'atténuation des risques,
- **Un territoire qui doit se confronter à ses risques industriels et aux nuisances** pour assurer son développement futur (gestion des sols potentiellement pollués des friches industrielles, développement des EnR...),

SYNTHÈSE :

Le diagnostic territorial
Ville Ouverte

LE PLUi : OÙ EN EST-ON ?

Les thématiques traitées



- **Les caractéristiques sociales et démographiques des habitants** : âge, nombre de personnes par ménages, revenus, évolution de la population



- **L'habitat et le marché immobilier** : évolution des prix, caractéristiques du parc de logement, évaluation du nombre de logements vacants, des capacités et des besoins du parc



- **L'économie, les activités et les équipements** : offre d'emplois, offre commerciale, types d'activités, répartition des équipements et maillage du territoire



- **L'offre et les habitudes de mobilité** : répartition des modes de transports, fréquentation des infrastructures, besoins et projets

LE PLUi : OÙ EN EST-ON ?



- Selon vous, quelle proportion des ménages habitent le territoire depuis moins de 5 ans ?

- 1. 25% des ménages de Lyons Andelle habitent le territoire depuis moins de 5 ans**
- 2. 10% des ménages de Lyons Andelle habitent le territoire depuis moins de 5 ans**

*Un ménage désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale sans nécessairement être unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne.
(source : INSEE)*



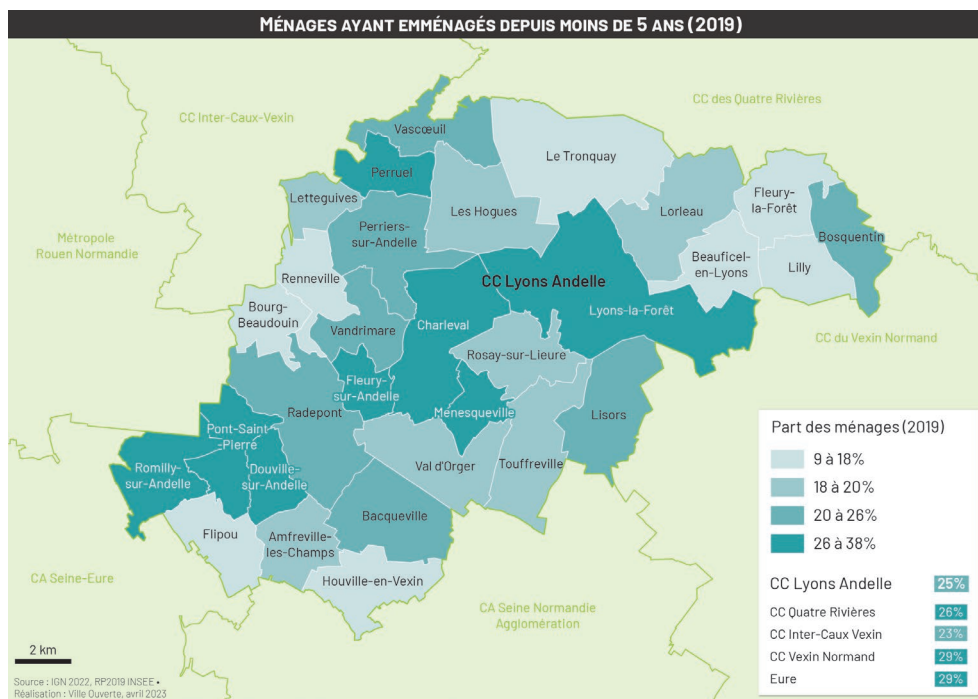
LE PLUi : OÙ EN EST-ON ?

Une baisse du nombre d'habitants qui s'amorce



- **25% des ménages** habitent le territoire depuis moins de 5 ans.

- Cette dynamique est cohérente avec les territoires limitrophes (26% pour la CC Quatre Rivières, 29% pour la CC du Vexin Normand et pour le département de l'Eure)
- Elle traduit cependant **un ancrage limité des habitants sur le territoire.**

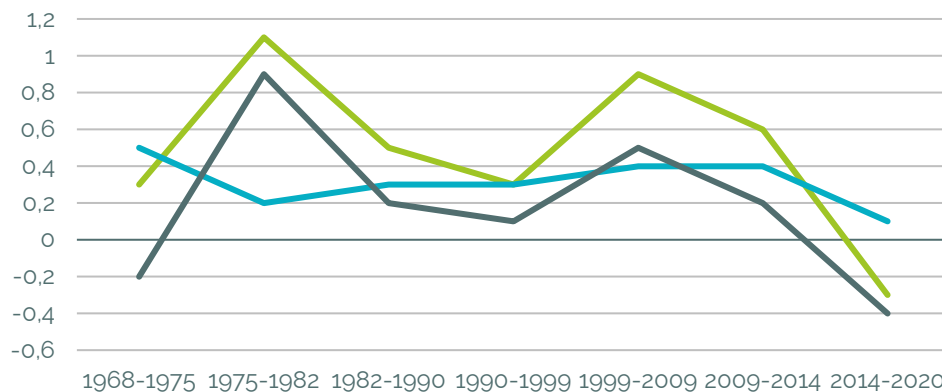


LE PLUi : OÙ EN EST-ON ?

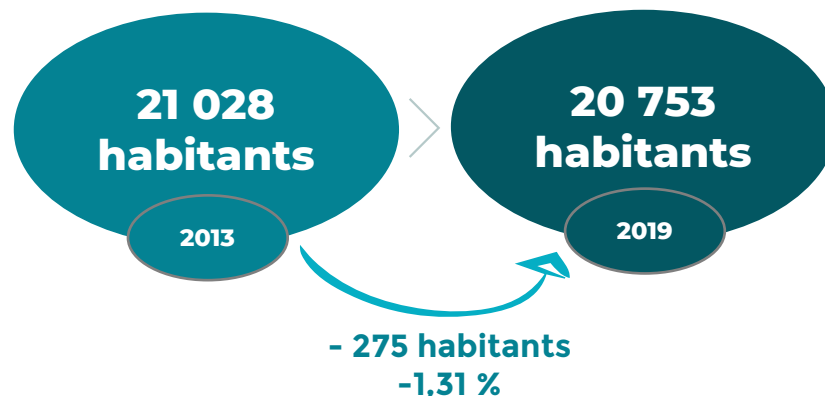
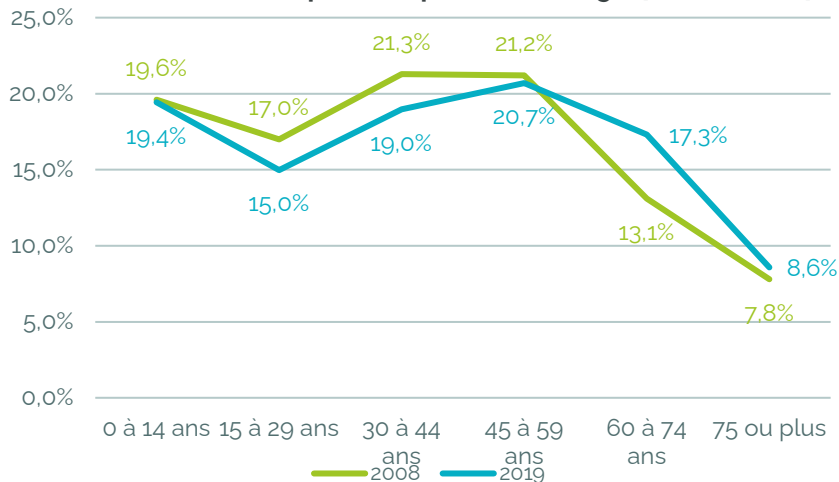
Une baisse du nombre d'habitants qui s'amorce

- Une baisse du nombre d'habitants depuis 2013 qui fait suite à une progression continue depuis 1968
- Une baisse liée à un solde migratoire négatif (plus de départs que d'arrivées)
- Un vieillissement de la population, cohérent avec les dynamiques nationales, en cours sur le territoire mais une population qui demeure familiale.

Les facteurs de l'évolution démographique à Lyons Andelle (1968-2019)



Évolution de la répartition par classes d'âge (2008 et 2019)

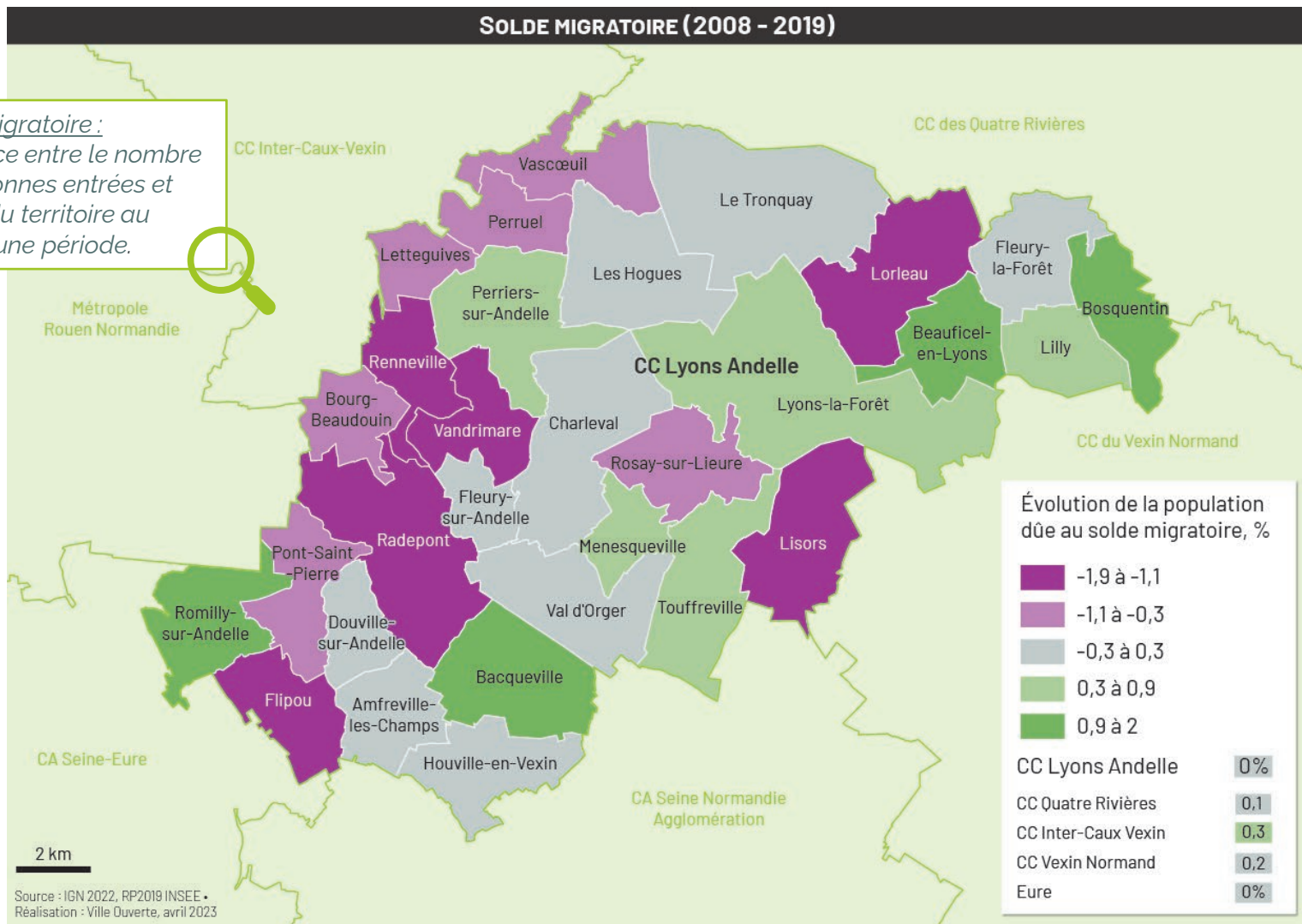


LE PLUi : OÙ EN EST-ON ?

Une évolution différenciée selon les communes

SOLDE MIGRATOIRE (2008 - 2019)

*Solde migratoire :
différence entre le nombre
de personnes entrées et
sorties du territoire au
cours d'une période.*



LE PLUi : OÙ EN EST-ON ?



- En moyenne, combien de personnes y a-t-il par ménage en Lyons Andelle ?

1. 3 personnes
2. 2,3 personnes

Un ménage désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale sans nécessairement être unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. (source : INSEE)



LE PLUi : OÙ EN EST-ON ?

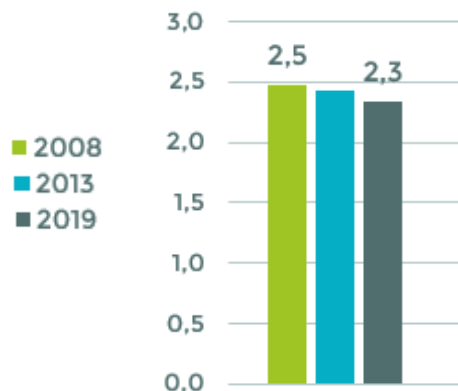
De grands logements et de petits ménages



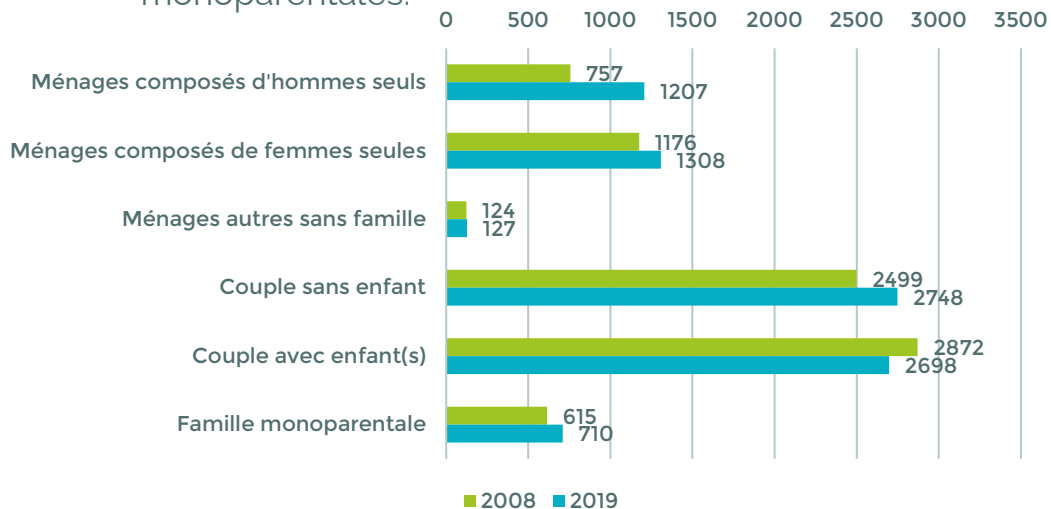
- En moyenne, les ménages de Lyons Andelle comptent 2,3 personnes en 2019.

Le territoire connaît une baisse de la taille des ménages qui correspond à la tendance départementale et nationale : **c'est le desserrement des ménages.**

On relève ainsi une hausse des ménages d'1 personne, des couples sans enfants et des familles monoparentales.



Évolution du nombre de personnes par ménage



Évolution de la structure des ménages de Lyons Andelle

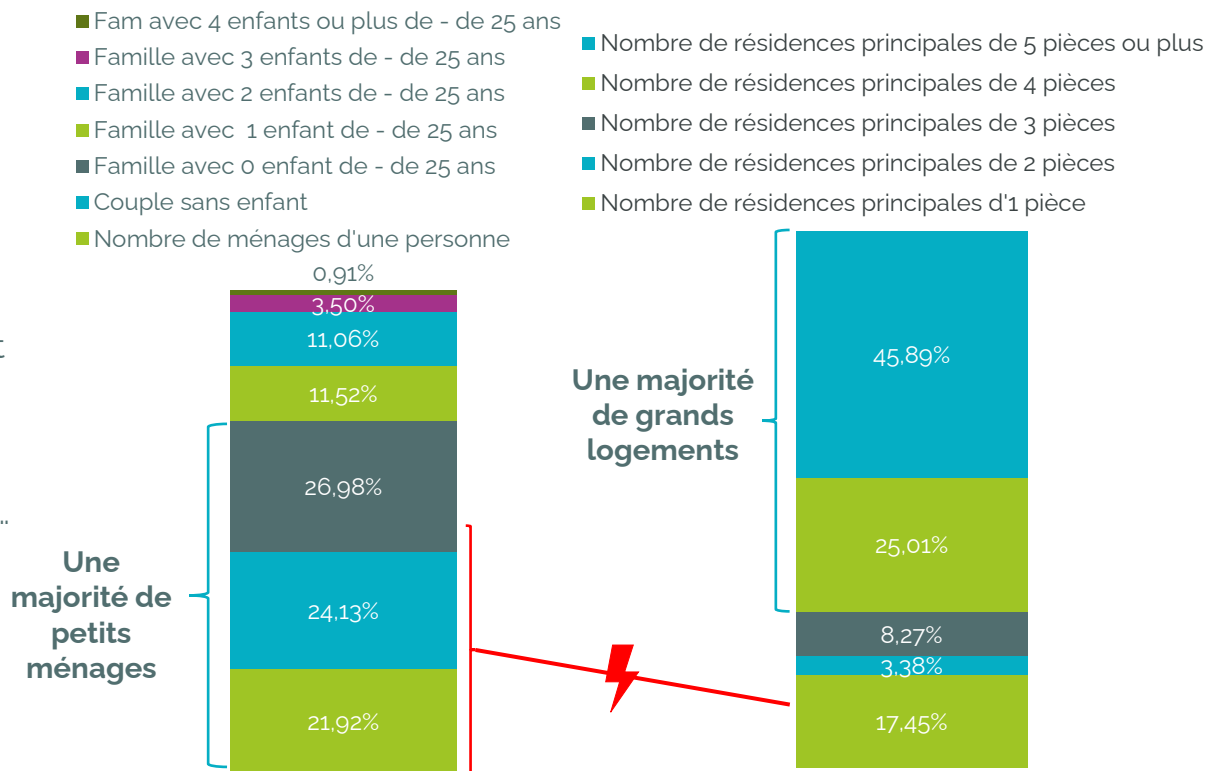
LE PLUi : OÙ EN EST-ON ?

De grands logements et de petits ménages

- **Des ménages dont la taille diminue** de façon continue depuis les années 1960.
- Une dynamique à mettre en lien avec **l'évolution des mœurs, de la natalité**, la hausse des familles monoparentales ...
- Un parc de logement qui doit aussi **répondre aux besoins de tous les ménages** : les jeunes, les personnes seules ou âgées, les petits budgets ...

75%
Des logements du territoire comprennent 4 pièces ou plus

Comparaison entre la composition des ménages et celle du parc de logements en 2019

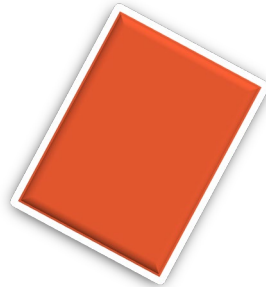


Source : Insee RP, RGP logement 2022

LE PLUi : OÙ EN EST-ON ?



VRAI

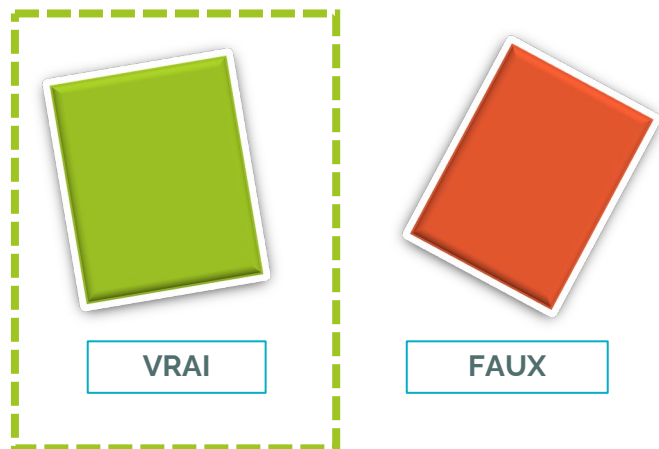


FAUX

- Le territoire compte plus de propriétaires que de locataires

LE PLUi : OÙ EN EST-ON ?

Un parc de logements qui doit s'adapter aux besoins des habitants

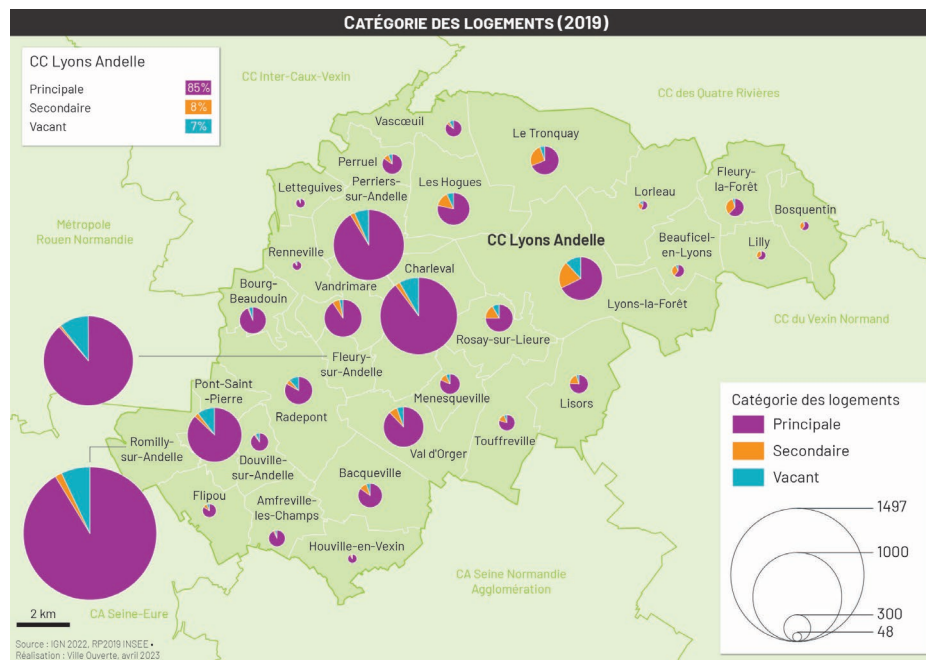


- Le territoire compte plus de propriétaires que de locataires.

 **72,8% de propriétaires**
25,3% de locataires

Le parc de logement se caractérise également par :

- Une majorité de résidences principales ;
- La part de résidences secondaires dans l'Est du territoire ;
- La part de logements vacants dans certaines communes.



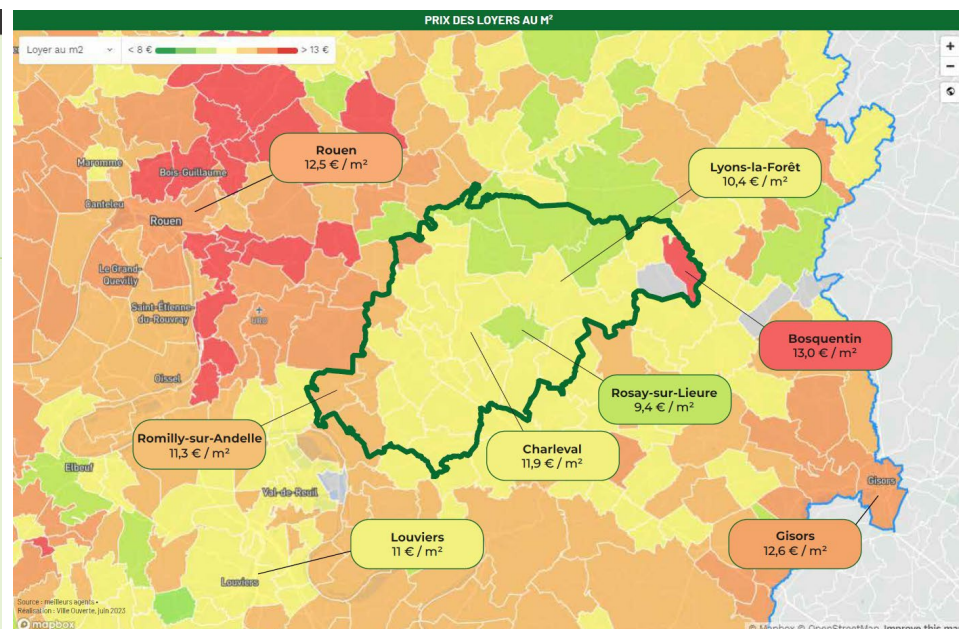
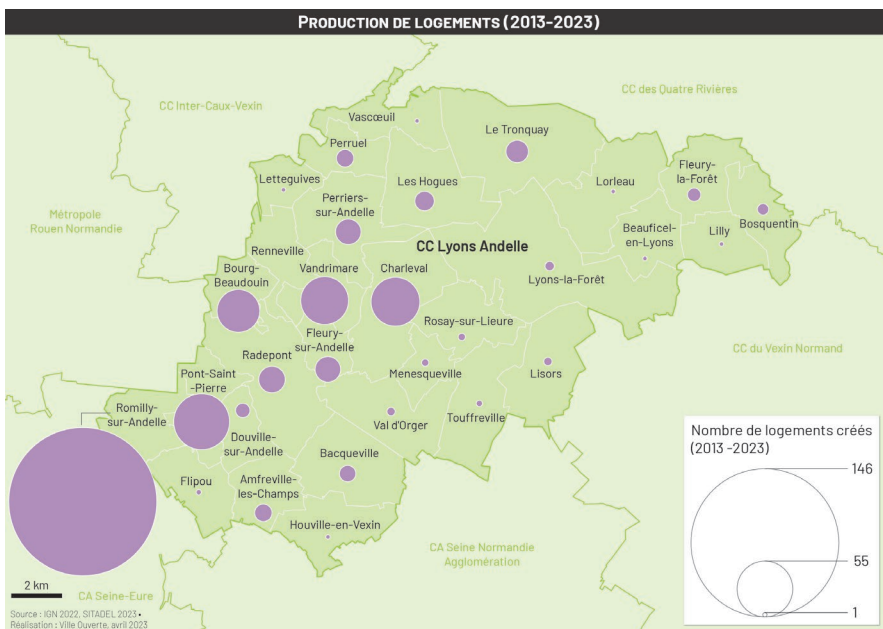
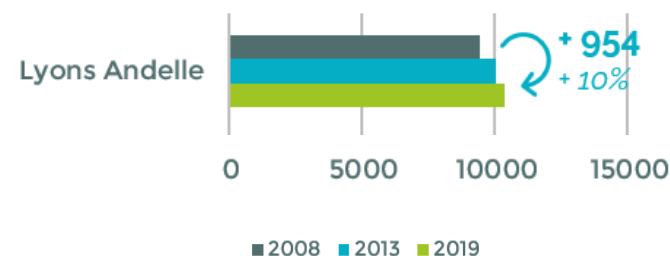
Source : INSEE

LE PLU : OÙ EN EST-ON ?

Un parc de logements qui doit s'adapter aux besoins des habitants

- Une dynamique de construction positive principalement localisée sur la frange ouest du territoire qui accueille les communes les plus peuplées.
- Un marché immobilier attractif à l'achat ainsi qu'à la location par rapport aux territoires environnants mais **des prix qui augmentent et rendent difficile l'accès à un logement pour certains habitants du territoire.**

Évolution du nombre de logements de Lyons Andelle



LE PLUi : OÙ EN EST-ON ?



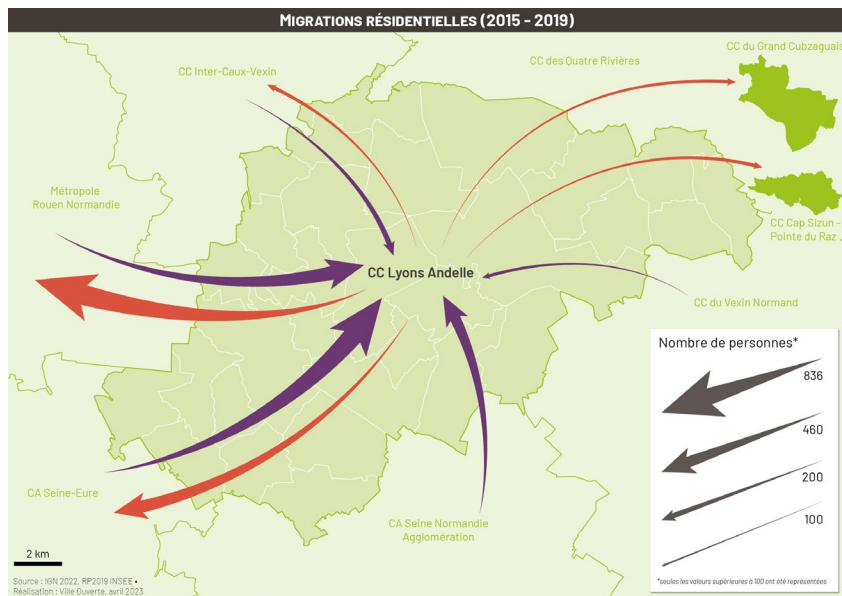
- Dans quel territoire les habitants de Lyons Andelle déménagent et travaillent-ils le plus ?
- 1. La Communauté d'Agglomération Seine-Eure**
 - 2. La métropole de Rouen**

LE PLU : OÙ EN EST-ON ?

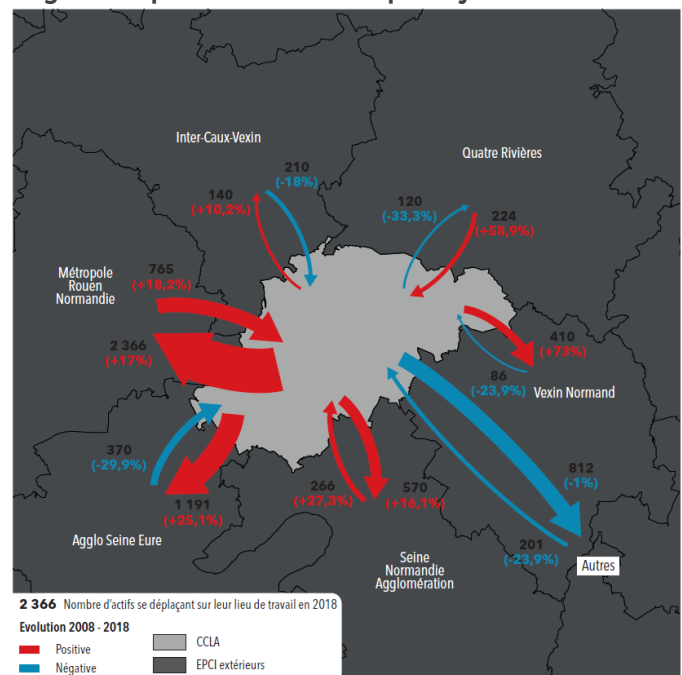
Des relations étroites avec les territoires limitrophes



- La première destination résidentielle et professionnelle des ménages de Lyons Andelle est la **Métropole de Rouen**, puis la **CA Seine Eure**.



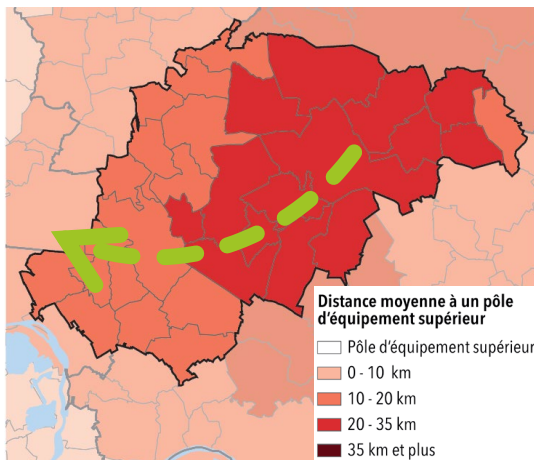
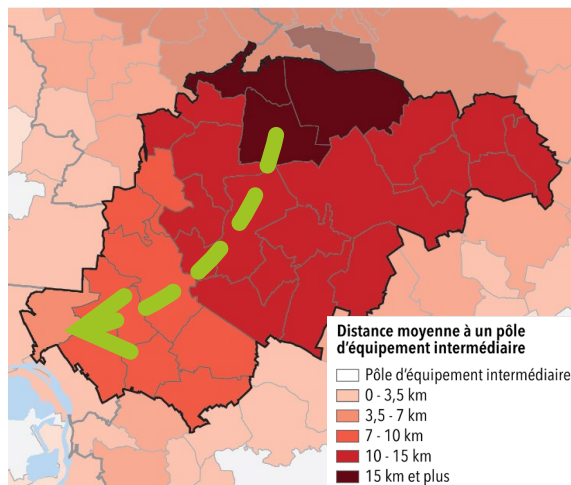
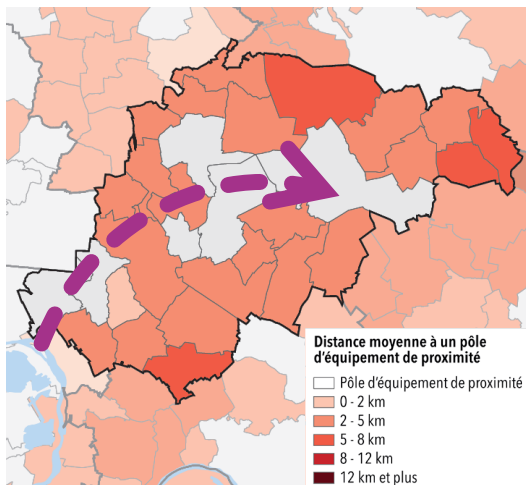
Migrations professionnelles depuis Lyons Andelle en 2018



62,8% des actifs du territoire travaillent à l'extérieur de Lyons Andelle

LE PLUi : OÙ EN EST-ON ?

Des relations étroites avec les territoires limitrophes



- Lyons Andelle est bien pourvu en équipements, services et commerces de proximité.
- Une situation plus contrastée pour l'accès à des équipements spécialisés (hôpitaux, université, dentiste, commerce spécialisé ...)
- Des activités spécialisées concentrées dans la métropole rouennaise qui nécessitent donc des déplacements quotidiens.

Distances moyennes aux polarités d'équipements (de proximité, intermédiaire et supérieur) Source : Étude Mobilité(s) de la CC Lyons Andelle, AURBSE, 2022

LE PLUi : OÙ EN EST-ON ?



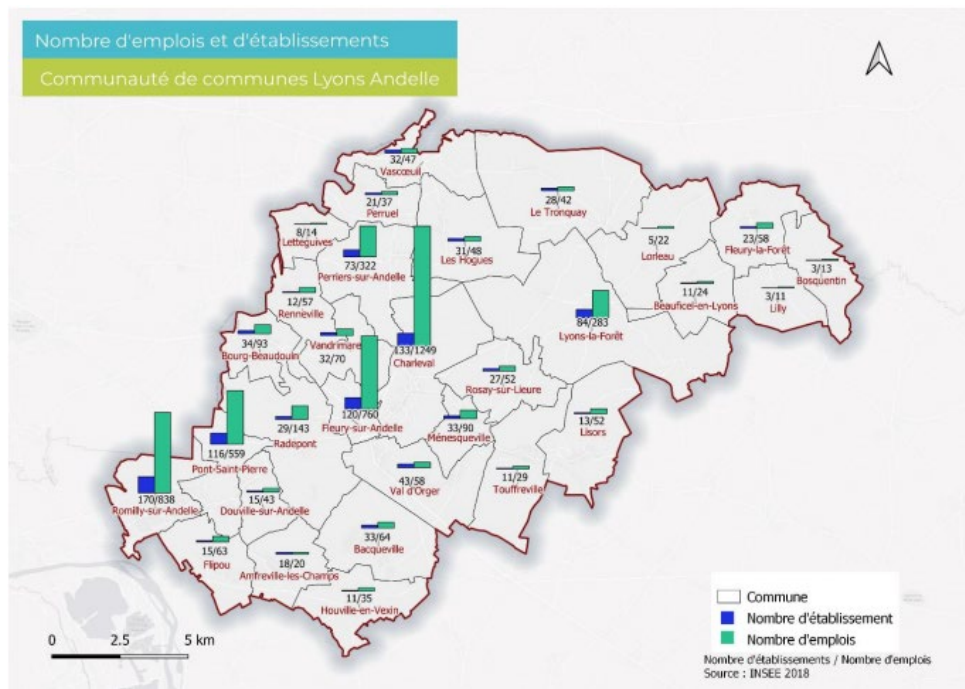
- Quel secteur d'activité comprend le plus d'emplois à Lyons Andelle ?
 1. **L'industrie**
 2. **Le commerce, le transport et les services**

LE PLUi : OÙ EN EST-ON ?

Un ADN industriel et agricole toujours présent mais en mutation



- Le secteur d'activité qui comprend le plus d'emplois est celui de **l'industrie** avec près de **35% de l'ensemble des emplois** du territoire.

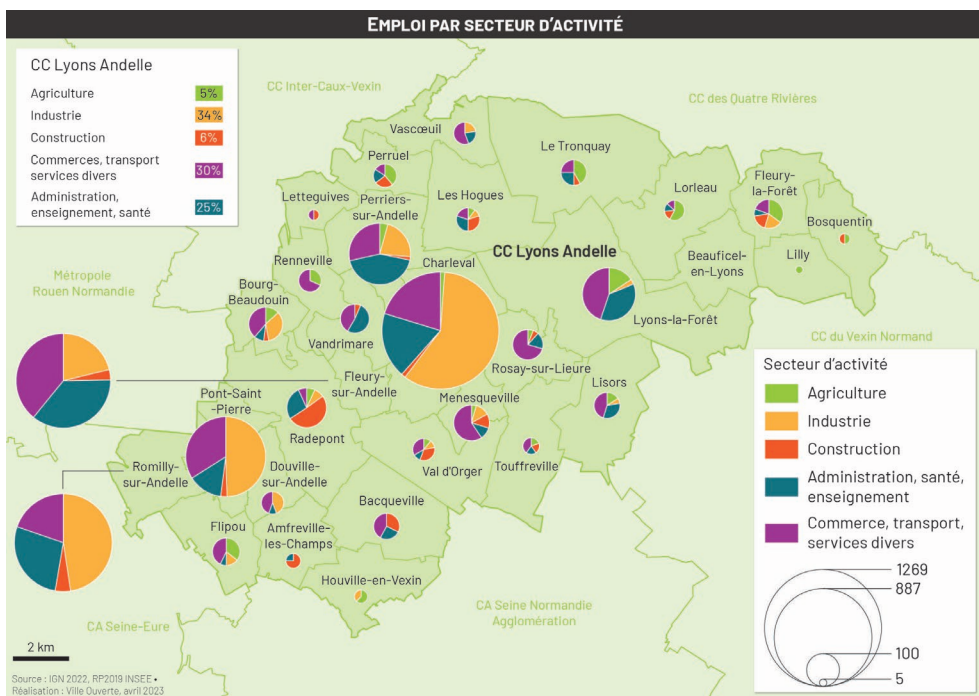


- La part des emplois ouvriers de Lyons Andelle est près de **6 % supérieure à celle du département**, ce qui fait écho au nombre d'établissements présents et à la structuration historique du territoire autour de ce secteur.
- Les emplois liés à l'industrie sont **principalement situés dans la vallée de l'Andelle** : près de la moitié des emplois à Romilly-sur-Andelle sont dans ce domaine, 2/3 à Charleval.

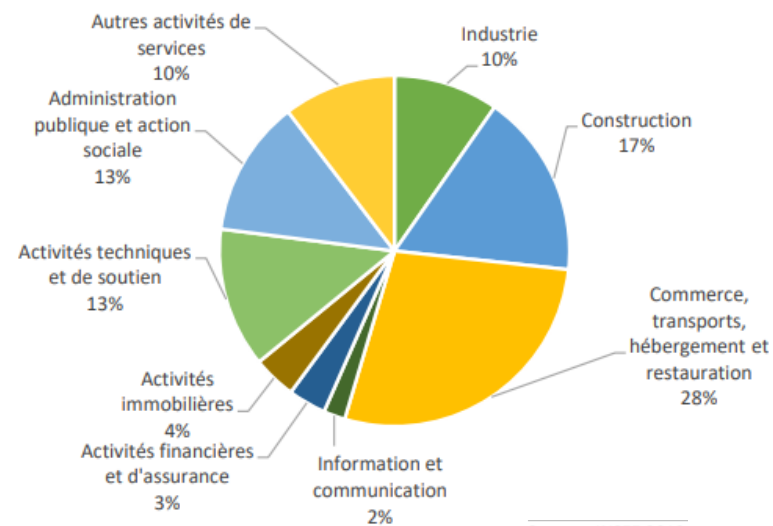
LE PLUi : OÙ EN EST-ON ?

Un ADN industriel et agricole toujours présent mais en mutation

- Des secteurs historiques toujours présents en nombre d'entreprises et d'emplois : 5% pour l'agriculture, 35% pour l'industrie ;
- Un développement des activités artisanales, des services et une diversification des domaines d'activités des entreprises.



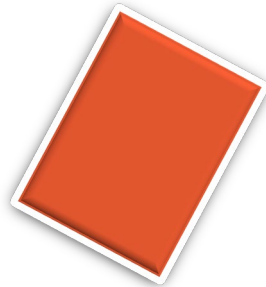
Structure des établissements actifs au 31 décembre 2019



LE PLUi : OÙ EN EST-ON ?



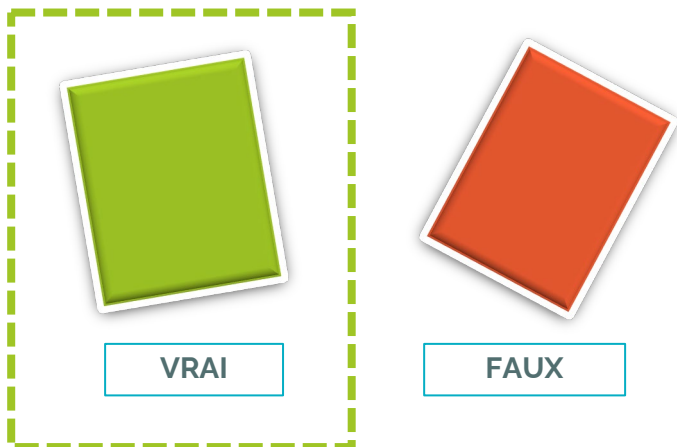
VRAI



FAUX

- Sur la période 2013-2018, le territoire perd des emplois.

LE PLUi : OÙ EN EST-ON ?



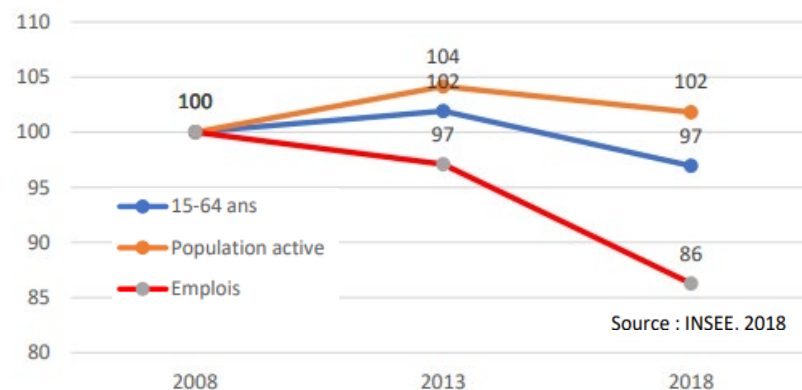
- Sur la période 2013-2018, le territoire perd des emplois, **majoritairement du fait de la désindustrialisation.**

- La dépendance des actifs et de l'économie du territoire à l'industrie reste importante (petit nombre de grands établissements)
- Le territoire perd également des actifs, du fait de la baisse de la population mais également des départs des jeunes actifs.

-480 emplois entre 2009 et 2020 dans le domaine de l'industrie

Source : INSEE RP

Évolution de la population active, des 15-64 ans et du nombre d'emplois entre 2008 et 2018 (Base 100)



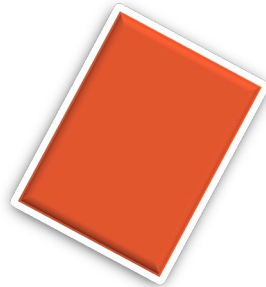
Source : INSEE, 2018

Source : Diagnostic économique, Praxidev

LE PLUi : OÙ EN EST-ON ?



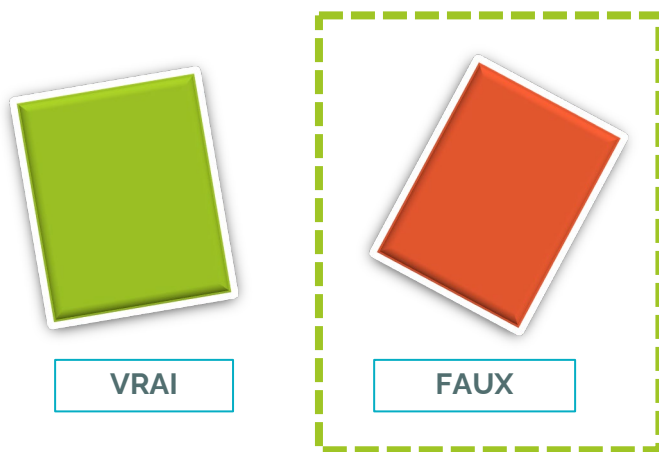
VRAI



FAUX

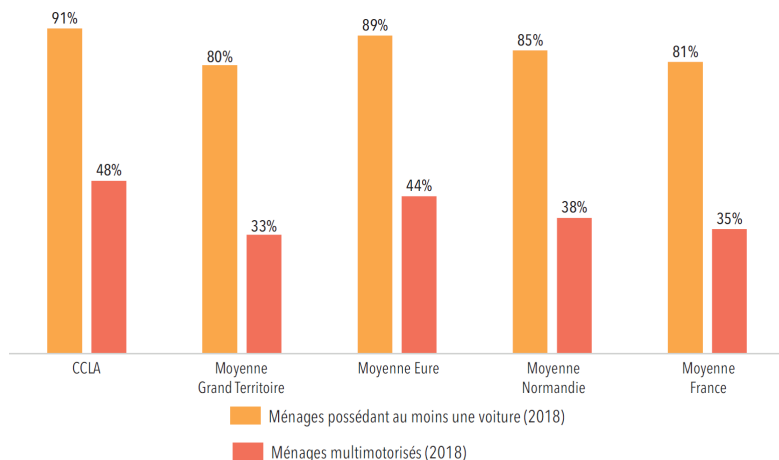
- La fréquentation des transports en commun augmente sur le territoire.

LE PLUi : OÙ EN EST-ON ?



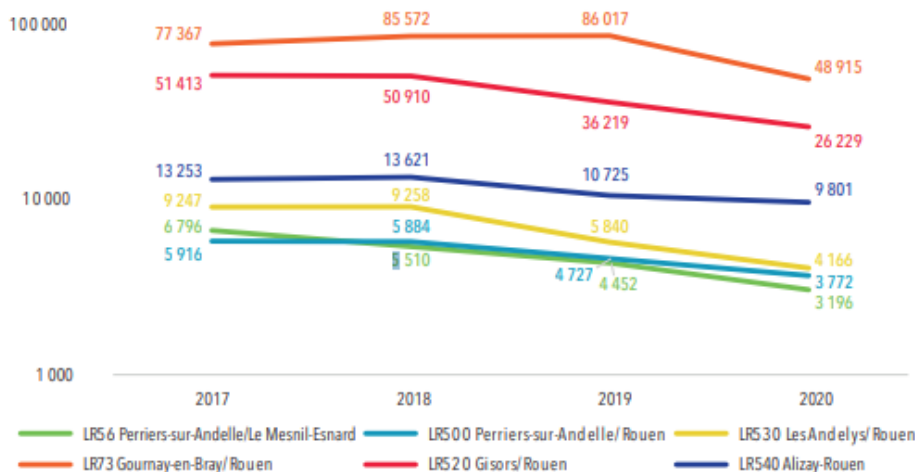
- La fréquentation des transports en commun **baisse** sur le territoire sur la période 2018-2020.
- Une dépendance à la voiture qui fait écho aux dynamiques nationales dans les territoires ruraux et péri-urbains.

Part des ménages motorisés et multimotorisés au sein de Lyons Andelle (2018)



Source : INSEE RP 2018

Évolution de la fréquentation annuelle des lignes de bus inter-urbains qui desservent le territoire



Source : Région Normandie

Source : Étude mobilités, AURBSE

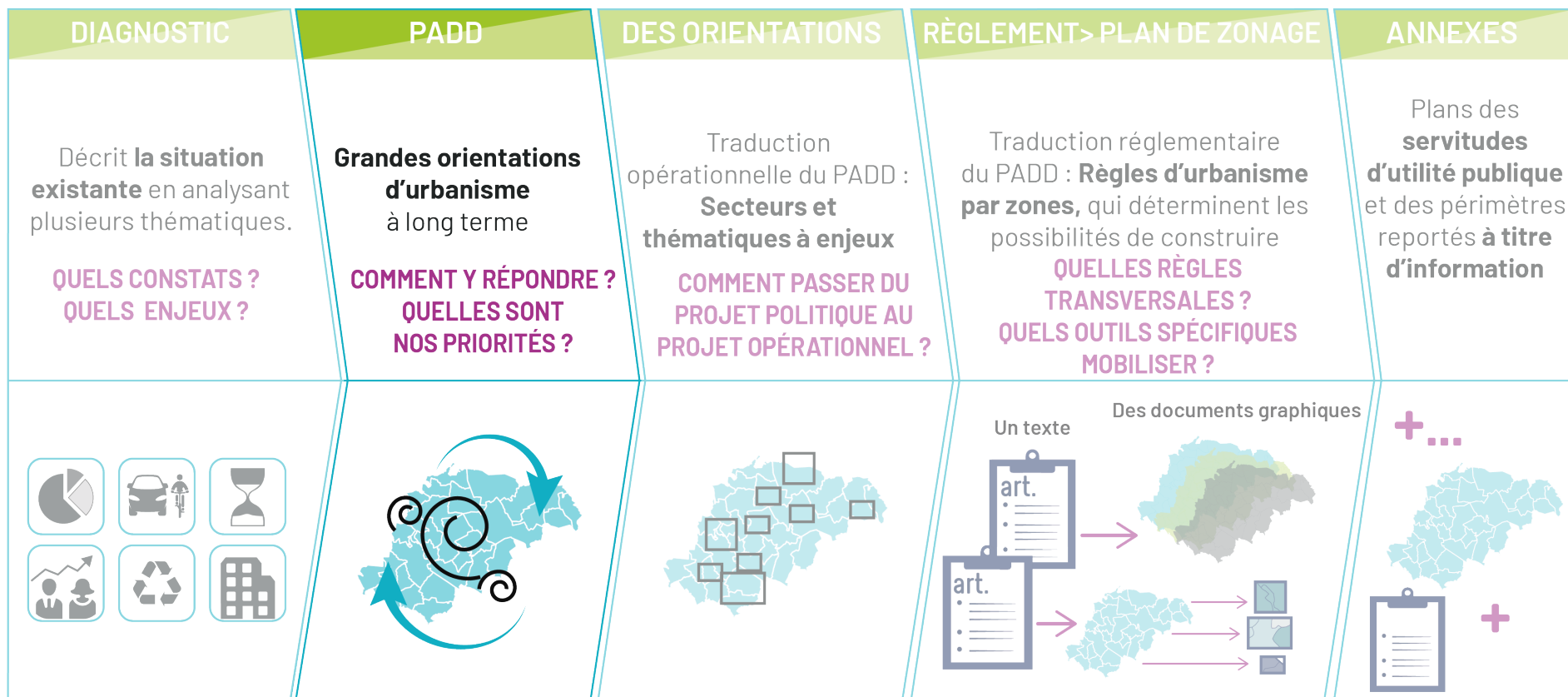


LA SUITE DU TRAVAIL



PROCHAINES ÉCHÉANCES

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables



PROCHAINES ÉCHÉANCES

L'élaboration d'un projet politique pour le futur du territoire

- **Définir des axes prioritaires** et des orientations en termes d'aménagement et d'urbanisme
- **Une pièce stratégique** dont devront découler les éléments réglementaires du PLUi

ORIENTATION 1.4 POSITIONNER LE TERRITOIRE COMME UN ESPACE DE NATURE PRÉSERVÉE

Les socles physiques du territoire ont permis le développement de milieux naturels variés et d'une biodiversité riche. Cette richesse est reconnue par la présence de nombreux espaces de protection ou d'inventaire. Elle est présente sur l'ensemble du territoire grâce à un maillage de supports de biodiversité variés : arbres et haies, cours d'eau et zones humides, espaces boisés et espaces ouverts de type prairies. Ces espaces fonctionnent en systèmes structurés par des trames : les trames vertes (végétales), bleues (aquatiques) et noires (nocturnes), constituées de réservoirs et de corridors écologiques permettant le déplacement des espèces et se déclinant à toutes les échelles. Ces systèmes doivent être préservés.

Garantir la préservation des caractéristiques propres aux trois régions naturelles du territoire

Le territoire comprend trois grands types d'espaces naturels dont les spécificités doivent être maintenues par la protection d'éléments emblématiques :

- La Chaîne des Puys est caractérisée par ses reliefs marqués et l'alternance d'espaces boisés, de prairies et d'espaces bocagers. Les ensembles de prairie et de bocage sont des milieux riches qui doivent être protégés de l'enrichissement.
- Les cotreaux et la faille de Limagne se distinguent par un relief abrupt et une végétation en alternance entre boisements et cultures maraîchères ou viticoles. Du fait de la progression des boisements et de l'urbanisation, les zones de cultures connaissent un fort recul.
- La Limagne et le Val d'Allier se caractérisent par des espaces ouverts et un réseau hydrographique dense. La qualité écologique globale de la Limagne est dégradée. Le déploiement d'un réseau plus dense de haies, de boisements et d'arbres isolés et la mise en valeur de la présence de l'eau et les pratiques de cultures peuvent participer au regain de qualité globale.

- Les filières agricoles et sylvicoles jouent un grand rôle dans la préservation des écosystèmes. Ainsi, accompagner des porteurs de projets agricoles et mettre en place des pratiques tendant à disparaître (potirages, vignes, vergers, etc.) sont des moyens pour maintenir la diversité écologique du territoire.
- Les modes de développement de l'urbanisation ont également un impact fort sur la préservation des espaces naturels. Une stratégie foncière à l'échelle de Riom Limagne et Volcans permettra de limiter l'étalement urbain et le mitage de ces espaces naturels.

Maintenir la qualité des écosystèmes dans les espaces préservés

De nombreux espaces sont protégés ou inventoriés sur le territoire du fait de la présence d'écosystèmes de qualité : zones Natura 2000, réserve naturelle régionale, espaces naturels sensibles (ENS) du département, zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF). Il convient de maintenir la qualité de ces écosystèmes qui constituent des réservoirs de biodiversité.

- Le dispositif européen Natura 2000 prévoit d'empêcher la détérioration des habitats naturels afin de favoriser les espèces présentes sur les sites identifiés. Le territoire s'engage à poursuivre les actions dans les zones Natura 2000 en mettant en œuvre les documents d'objectifs.

- Les Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) identifient des secteurs présentant de fortes capacités biologiques qui doivent être préservés de tout aménagement urbain ou extension de l'urbanisation.

- Le territoire compte trois espaces naturels sensibles. Les actions menées conjointement avec le département à travers les plans de gestion doivent être confortées : maîtrise foncière, gestion du pâturage, restauration de la zone humide, aménagements

pour l'ouverture au public pour la colline de Mirabel ; entretien du sentier, des infrastructures et restauration du patrimoine naturel autour de l'Étang Grand à Pulvérières ; entretien de la forêt et des sentiers de randonnée de la Côte Verse, etc.

- La réserve naturelle régionale des chèvres et grottes de Volvic doit également être préservée car elle comprend le plus important gîte d'hibernation de chauves-souris d'Auvergne, notamment en renforçant la naturalité du site avec le vieillissement des boisements et en conciliant la préservation du patrimoine naturel avec la fréquentation touristique et de loisirs.

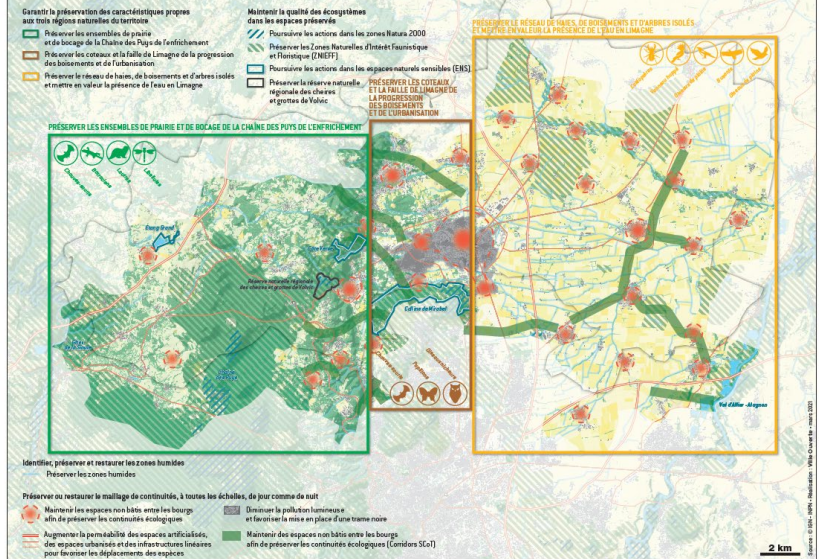
Identifier, préserver et restaurer les zones humides

Les milieux humides ont largement été modifiés, perturbés voire détruits par les activités humaines alors qu'ils remplissent des fonctions de régulation de l'hydrologie, d'épuration, de zone d'expansion des crues, de maintien de la biodiversité et de régulation des gaz à effet de serre. Les zones humides doivent donc être identifiées, préservées voire restaurées.

- Des investigations complémentaires de caractérisation des zones humides doivent être réalisées pour tout projet menaçant de détruire ou de détériorer le fonctionnement d'une zone potentielle, en particulier dans les zones humides identifiées par les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Allier Aval et Sioule.

- Les zones humides avérées doivent être préservées de toute urbanisation, notamment afin de garantir la présence en eau sur le territoire en cas de sécheresses estivales. Les parcours de l'eau qui assurent leur alimentation doivent être maintenus.

ORIENTATION 1.4 - POSITIONNER LE TERRITOIRE COMME UN ESPACE DE NATURE PRÉSERVÉE



Exemple du PADD de Riom Limagne Volcan, en Auvergne (63)

ET SI JE VEUX PARTICIPER ?



Les modalités de concertation de la population

S'informer sur l'avancement de la démarche

- ✓ Sur le **site internet** de la Communauté de communes, sur la page dédiée au PLUi
- ✓ En consultant **le dossier mis à disposition dans toutes les mairies**
- ✓ En participant aux temps d'échanges organisés
- ✓ En lisant le magazine « **Lyons Andelle le Mag'** »
- ✓ En regardant **l'exposition itinérante** retraçant la démarche.



Communauté de communes Lyons Andelle – Service urbanisme – Rue Martin Liesse – ZA La Vente Cartier BP20 - 27380 Charleval



Urbanisme@cdcla.fr



<https://www.cdcla.fr/plui/>

ET SI JE VEUX PARTICIPER ?



Les modalités de concertation de la population

Participer à la démarche

- En écrivant dans **les registres de concertation** mis à disposition dans **toutes les mairies**
- Par mail, en mentionnant « **PLUi Lyons Andelle** » dans l'objet du mail
- Par courrier, à l'adresse de la Communauté de communes Lyons Andelle
- En participant aux réunions publiques organisées au fil de la démarche (annoncées par voie de presse et par internet)
- À la fin de la démarche, dans le cadre de l'enquête publique



Communauté de communes Lyons Andelle – Service urbanisme – Rue Martin Liesse – ZA La Vente Cartier BP20 - 27380 Charleval



Urbanisme@cdcla.fr



<https://www.cdcla.fr/plui/>

TEMPS D'ÉCHANGE



**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION !**



Plan Local d'Urbanisme intercommunal Communauté de Communes Lyons Andelle

